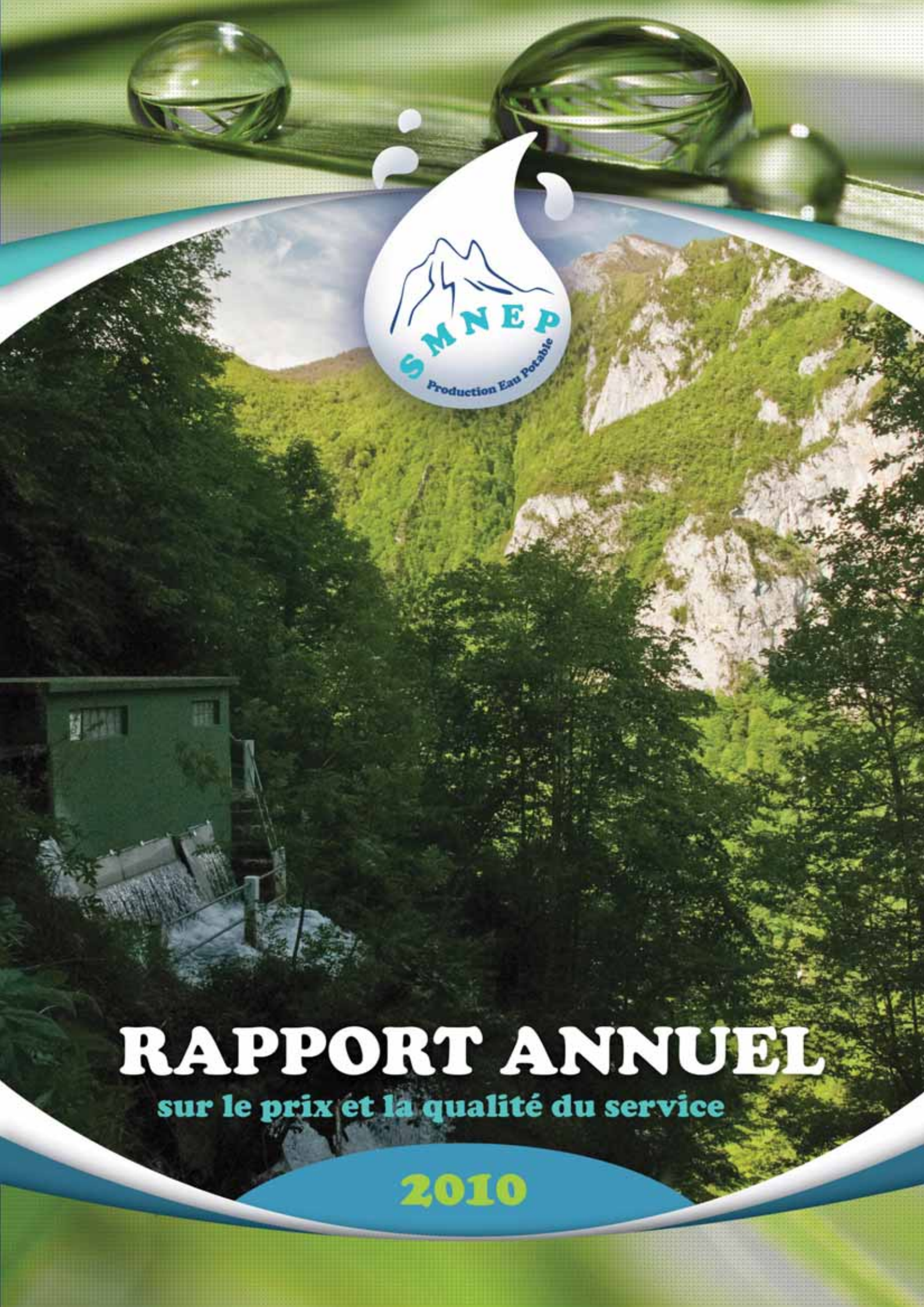

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service

2010

SOMMAIRE

I PRESENTATION DU SMNEP. 1

1. Le SMNEP : Producteur d'eau potable. 1
2. Structure et territoire. 1
3. Estimation de la population desservie. 2
4. La délégation de service public. 2

II RESSOURCE EN EAU. 4

1. Présentation de la ressource. 4
2. Prélèvements. 6
3. Protection de la ressource. 7

III DE LA PRODUCTION A LA DISTRIBUTION. 9

1. Production. 9
2. Réseaux. 13
3. Stockage. 16
4. Vente d'eau. 17
5. Bilan des volumes. 19

IV QUALITE DE L'EAU. 20

1. Synthèse ARS 20
2. Autocontrôle de l'exploitant 20
3. Principales optimisations. 21

V PRIX DE L'EAU ET BUDGET. 24

1. Décomposition du prix de l'eau. 24
2. Recettes. 24
3. Budget 26

VI TRAVAUX ENGAGES. 30

VII SOLIDARITE ET EDUCATION. 34

1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité. 34
2. Education. 34
3. Communication. 34
4. Opérations de coopération décentralisée. 34

VIII SYNTHESE. 35

TABLE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUE

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource 7
Graphique 2 - Avancement de la protection de la ressource 8
Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production 11
Graphique 4 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre 14
Graphique 5 - Répartition du réseau par type de matériau 15
Graphique 6 - Répartition de l'âge des canalisations 15
Graphique 7 - Evolution des volumes vendus (millions m^3/an) 18
Graphique 8 - Volumes issues de la VEG 18
Graphique 9 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute) 22
Graphique 10 - Dépenses de fonctionnement (BP 2010) 27
Graphique 11 - Recettes de fonctionnement (BP 2010) 27
Graphique 12 - Dépenses d'investissement (BP 2010) 28
Graphique 13 - Recettes d'investissement (BP 2010) 28

FIGURE

Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet 1
Figure 2 - SIG du SMNEP 14
Figure 3 - Bilan des volumes 19
Figure 4 - Station d'alerte d'Arthez-d'Asson (source SETMO) 33

TABLEAU

Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution 1
Tableau 2 - Avenant au contrat de DSP 2
Tableau 3 - Volumes prélevés 6
Tableau 4 - Date des arrêtés préfectoraux de chaque ressource 8
Tableau 5 - Volumes produits 11
Tableau 6 - Répartition des consommations énergétique par station 12
Tableau 7 - Répartition des consommations de réactifs par station 12
Tableau 8 - Devenir des sous-produits des stations de production 12
Tableau 9 - Variation du linéaire de réseau 14
Tableau 10 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre 14
Tableau 11 - Composition du réseau 15
Tableau 12 - Répartition de l'âge des canalisations 15
Tableau 13 - Ouvrages de stockage 16
Tableau 14 - Répartition des volumes de service 17
Tableau 15 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes 17
Tableau 16 - Synthèse 2010 de la qualité de l'eau (ARS) 20
Tableau 17 - Décomposition du prix de l'eau 24
Tableau 18 - Evolution des recettes du délégataire 25
Tableau 19 - Evolution des recettes de la collectivité 26
Tableau 20 - Etat de la dette 29
Tableau 21 - Amortissements réalisés 29
Tableau 22 - Synthèse 2010 35

PHOTO

Photo 1 - Aygue Nègre 4
Photo 2 - Aygue Blanque 4
Photo 3 - Prise d'eau dans l'Ouzom 4
Photo 4 - Forage de Bordes 5
Photo 5 - Forage de Baudreix..... 5
Photo 6 - Forage de Simacourbe 5
Photo 7 - Forage de Lalongue 5
Photo 8 - Forage de Burosse-Mendousse 6
Photo 9 - Station de Calibet 9
Photo 10 - Usine d'Arthez-d'Asson..... 9
Photo 11 - Station de Bordes 9
Photo 12 - Usine de Lespielle 10
Photo 13 - Usine de Lalongue 10
Photo 14 - Usine de Burosse-Mendousse 10
Photo 15 - Château d'eau de Castillon 16
Photo 16 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes 22
Photo 17 - Vue sur les Aygues 30
Photo 18 - Réalisation de piézomètres sur Bordes 30
Photo 19 - Construction de la Maison de l'Eau.....30
Photo 20 - 3eme réservoir de Buros 31
Photo 21 - Réservoir de Pontacq 31
Photo 22 - Corrosion d'un garde-corps du château d'eau de Sedzère.....31
Photo 23 - Recherche en eau à Pourrios 32
Photo 24 - Cascade de l'Aygue Blanque 32
Photo 25 - Mise en place matériel de mesure Pourrios.....32
Photo 26 - Rapport de stage Emilie LECONTE 34

Crédit photo: OR_SMNEP

PREAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte impose au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical du SMNEP, il sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit à son tour présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice 2010, est bâtie autour des axes suivants :

- ✓ Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service,
- ✓ Cheminement de l'eau de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement),
- ✓ Modalités de tarification de la vente d'eau,
- ✓ Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements,
- ✓ Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

« 50 ANS »

Il nous faut rendre un **vibrant hommage** à toutes les équipes Elus, Fonctionnaires qui, il y a 50 ans en captant les premières eaux des Aygues élaborèrent en 1963 les statuts du

Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau

90 000 habitants desservis, 9 millions m^3 d'eau vendu et une optimisation de production aux alentours de 13 millions m^3 provenant de tous les types de production dont peut **rêver** un syndicat.

En achevant la renégociation de notre délégation de service public nous avons, par une étude et un débat minutieux et **maitrisé**, posé un socle de travail prospectif sur 12 ans.

Notre installation aujourd'hui sur le formidable outil de la **Maison de l'Eau** que nous avons érigé sur le site de Buros, **scelle et modernise** notre véritable identité, que la réforme territoriale de 2013 ne pourra que **renforcer**.

A côté des structures administratives rénovées autour d'un **bureau animé** par quatre vice-Présidents délégués, un Directeur ingénieur territorial, une attaché territoriale, une agent administrative, et peut être demain deux ingénieurs territoriaux, nous pourrions **à la carte** et dans le **respect identitaire** de chacun favoriser la **logistique** administrative, financière, juridique, technique de nos onze syndicats distributeurs adhérents.

La salle pédagogique de la primaire à l'université, notre « musée » technique, notre site Internet ne pourront qu'**affirmer** notre légitime **ambition** autour de **l'Eau**.

L'actualisation de notre schéma directeur **optimisera** le fonctionnement de notre beau syndicat : la protection des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources, l'établissement de maillages essentiels,...

Autant d'**orientations** que nous aurons à **débattre** et conduire.

Le Président,

Jean-Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

I Présentation du SMNEP.

1. Le SMNEP : Producteur d'eau potable.

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), est une collectivité territoriale dont la compétence est de **produire de l'eau potable**. Il gére l'ensemble des étapes de captage, traitement, transfert et sotckage avant la mise en distribution de l'eau potable chez les abonnés. Cette dernière étape étant assurée par les syndicats de distribution.

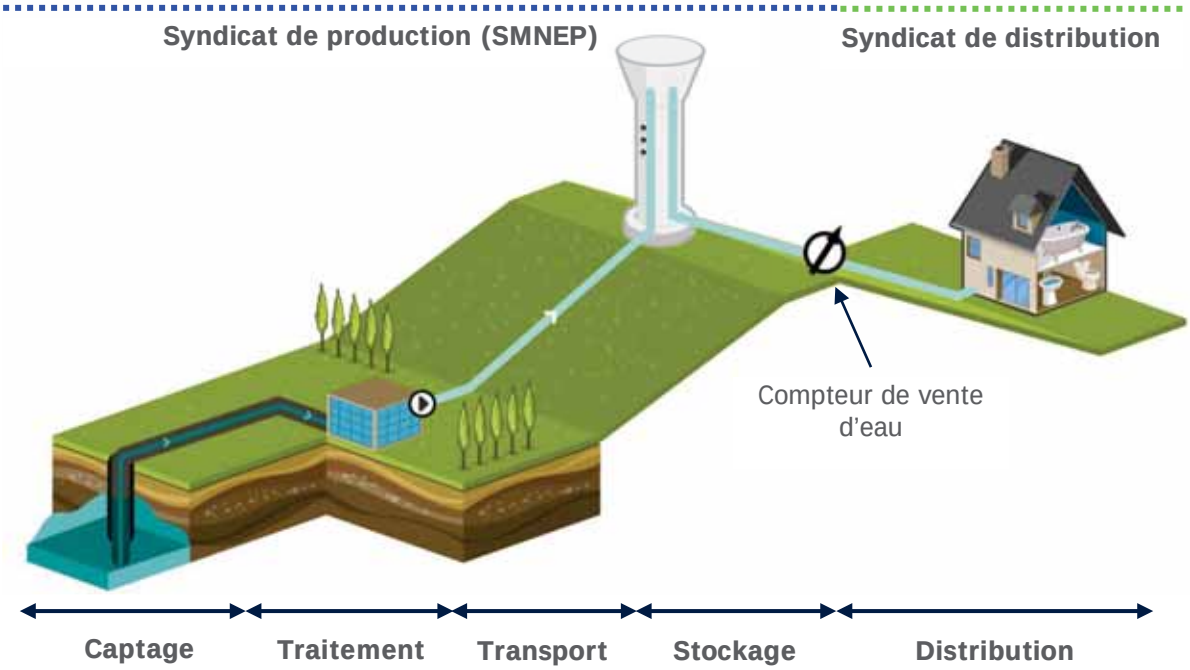

Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet

Le SMNEP a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral (Cf. Annexe 1). L'article 2 fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats,
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.

2. Structure et territoire.

Le SMNEP est actuellement constitué de **10 syndicats de distribution et d'une commune**. Chacune de ces collectivités élit deux délégués, qui siégent au SMNEP. L'ensemble de ces membres élisent à leur tour le Président du syndicat de production.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Président du SIAEP Luy et Gabas, a été élu Président du SMNEP le 6 mai 2008. Les membres du SMNEP se réunissent en Comité Syndical afin de délibérer sur les orientations du SMNEP (embauche de personnel, vote du budget, réalisation de travaux,...). En 2010 le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 11 février,
- 18 mars,
- 17 juin,
- 19 novembre.

Le **Comité Syndical** est constitué des personnes suivantes :

- **Président :** Monsieur Jean-Pierre PEYS (SIAEP Luy et Gabas).
- **Vice-Présidents :** Messieurs Paul LAGRAVE (SIAEP des Enclaves), Jean GARROT (SIAEP Vallée de l'Ousse), Xavier DE CANET (SIAEP Nay Ouest) et Francis CAZENAVE (SIAEP Crouseilles).
- **Délégués :** Messieurs Jean CABARROU (SIAEP des Enclaves), Claude CASTAING (Lamarque-Pontacq), Guy CHABROUT (SIAEP Nay Ouest), Michel CHANTRE (SIAEP Lembeye), Jean-Louis DUBOSC (SIAEP Viella), Patrick GAYAS (SIAEP Garlin), Jean-Noël LACOURREGE (SIAEP Montaner), Michel LAFON (SIAEP Viella), Dominique LAGAHE (SIAEP Montaner), Hubert LASSEGUES (SIAEP Vallée de l'Ousse), Hervé LEROY (SIAEP Plaine de Nay), Léon PALETOU (Lamarque-Pontacq), Marc PEDELABAT (SIAEP Luy et Gabas), Georges POUBLAN (SIAEP Garlin), Jean-Yves PRUDHOMME (SIAEP Plaine de Nay), Raymond SANSOT(SIAEP Lembeye) et Philippe TRUCO (SIAEP Crouseilles).

Agent du Syndicat :

- **Directeur :** Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur Territorial.
- **Administratif :** Madame Régine PEYROUS, Secrétaire de Mairie.

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, gère donc la production d'eau potable pour 11 collectivités, sur un territoire de 1 400 km², réparti sur 3 départements (Gers, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). Les principales caractéristiques de ces syndicats sont données par le tableau suivant :

Collectivité	Date d'adhésion au SMNEP	Nombre de communes	Population	Nombre d'abonnés	Superficie (km²)	Linéaire réseau (Km)
SIAEP Plaine de Nay	05/06/1963	12	13 962	6 275	94,50	225,00
SIAEP Nay Ouest	05/06/1963	11	10 357	4 415	166,46	325,00
SIAEP Luys et Gabas	20/12/1967	42	25 256	11 075	336,95	790,70
SIAEP Vallée de l'Ousse	05/06/1963	21	18 500	7 621	191,90	457,40
SIAEP Montaner	20/12/1967	12	2 000	1 050	88,86	135,38
SIAEP des Enclaves	21/07/1969	6	1 166	657	48,90	81,07
Lamarque-Pontacq	09/03/1983	1	780	356	10,83	17,50
SIAEP Lembeye	05/06/1963	23	4 292	2 509	173,51	268,03
SIAEP Garlin	31/12/1998	21	3 936	2 060	154,71	311,96
SIAEP Crouseilles	19/03/2001	7	1 001	489	29,95	85,40
SIAEP Viella	12/01/2006	10	2 094	1 239	101,45	150,00
		Total 166	**Total 83 344**	**Total 37 746**	**Total 1 393**	**Total 2 847**

Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution

3. Estimation de la population desservie.

Le SMNEP dessert 83 344 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire (Cf. Annexe 3). Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire du SMNEP :

- SIAEP Luys et Gabas : 92 720 m3 vendus au syndicat d'Arzacq,
- SIAEP de Viella : 4 039 m3 vendus au syndicat de Riscle,
- SIAEP de la vallée de l'Ousse : 254 321 m^3 vendus à la commune d'Ibos (65),
- SIAEP de Lembeye : 37 394 m^3 vendus à la commune de Vidouze (65),
- SIAEP de Montaner : 9 824 m^3 vendus à la commune de Sanous (65) et 11 355 m^3 vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Ce qui représente pour 2010, un volume de 409 653 m^3 vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 9 353 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau du SMNEP peut donc être évaluée à **92 700 habitants.**

4. La délégation de service public.

4.1. Présentation du contrat.

L'exploitation des ouvrages du syndicat est effectuée par le biais d'une **délégation de service publique**. Depuis le 30 décembre 1994 la société SAUR FRANCE gère donc la production d'eau du SMNEP, par le biais d'un contrat d'affermage. La durée initiale était de 15 ans. L'échéance a été repoussée au 31 décembre 2010, suite à la signature de l'avenant n°4. Les principaux avenants au contrat sont résumés dans le tableau suivant :

N° d'avenant	Date de signature	Objet
1	13/06/1998	Intégration de la Ville de Nay au SIAEP Nay-Ouest - Toutes les clauses du contrat concernant la ville de Nay sont annulées. Modification de l'article 75 2ème paragraphe alinéa a) est annulé et remplacé par : "Les collectivités desservies disposent de trois mois pour régler les sommes afférentes à leurs consommations et aux travaux et prestations effectués pour eux par le Fermier."
2	28/05/1999	Modification du périmètre de l'affermage - Intégration des dispositifs de production du SIAEP de Garlin
3	05/01/2001	Transfert du contrat SAUR à SAUR FRANCE
4	06/08/2009	Intégration des nouvelles installations mises en service depuis 2005 et prolongation du présent contrat jusqu'au 31/12/2010

Tableau 2 - Avenant au contrat de DSP

Fin 2009, le Syndicat a réalisé un bilan de fin de contrat du point de vue financier, juridique et technique. Suite à cela, les membres du Comité Syndical ont été amenés à statuer début 2010 sur le choix du mode de gestion du service de production d'eau. Conformément à la délibération en date du 11 février 2010 (Cf. Annexe2), les élus ont validé le principe d'une délégation de service public par contrat d'affermage.

A ce titre, le Comité Syndical a chargé le Président de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin. Au terme de cette procédure, et conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a été saisi par le Président pour statuer lors de sa séance du 19 novembre 2010 sur :

- Le choix de l'entreprise fermière du service public de production d'eau potable,
- L'approbation des termes du contrat d'affermage ainsi que ses annexes,
- L'autorisation à donner au Président pour signer le contrat d'affermage.

Le contrat a ainsi été signé avec l'entreprise SAUR et est applicable à compter du 1 er janvier 2011 pour une durée de 12 ans. Validé par le Préfecture le 15 décembre 2010, il présente de nombreuses avancées au regard de l'ancien contrat qui visent à l'amélioration de la qualité du service rendu et permettent une véritable maitrise du service par le Syndicat.

4.2. Prestations assurées dans le cadre du service.

Le contrat passé entre SAUR et le SMNEP le 30 décembre 1994 stipule que les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- **Gestion du service :** application du règlement du service, fonctionnement (électricité et réactifs), surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,
- **Gestion des abonnés :** facturation,
- **Entretien :** de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil,
- **Renouvellement :** des compteurs, des équipements électromécaniques.

Quant à elle, la collectivité prend à sa charge :

- **Renouvellement :** des canalisations, des captages, des clôtures, des ouvrages de traitement, du génie civil,
- **Investissement :** Création de nouvelles usines, de canalisations,...

II Ressource en eau.

Le SMNEP dispose de différentes ressources (sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et nappe des sables infra-molassiques). En fonction de sa nature, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de quatre usines de traitement. L'eau est ensuite stockée (7 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 13 250 m^3) avant d'alimenter Les 11 collectivités adhérentes (Cf. Annexe 3).

1. Présentation de la ressource.

1.1. Aygue Nègre.

Située aux pieds des Pyrénées dans la vallée menant au col du Soulor, le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km², comprenant le pic du Monbula, le pic de l'Estibette, le soum de Granquet,...

L'eau s'infiltrant dans ce réseau karstique, ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. Cet ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau ainsi captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.

Photo 1 - Aygue Nègre

1.2. Aygue Blanque.

Cette ressource est similaire à celle d'Aygue Nègre. Situé à 620 mètres, le captage d'Aygue Blanque a été réalisé en 1967. Le bassin versant alimentant cette résurgence s'étend sur 15 km², et est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moulle de Jaout.

Ici aussi la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.

Photo 2 - Aygue Blanque

1.3. Prise d'eau dans l'Ouzom.

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rive droite de l'Ouzom, à l'aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km², délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualité, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).

Photo 3 - Prise d'eau dans l'Ouzom

1.4. Champ captant de Bordes F1.

Réalisés en 1985, les quatre forages de Bordes captent la nappe des sables infra-molassiques (entre 85 et 100 mètres de profondeur).

Cet aquifère est situé sous la nappe alluviale du Gave de Pau (directement en contact avec la zone saturée), séparé par une couche d'argile discontinue.

La portion de nappe alimentant ces captages a été évaluée à 1 000 hectares. La mise en service des pompages a engendré localement un mélange des deux aquifères. Compte tenu de ce phénomène, cette ressource est très vulnérable. Sa qualité est donc dépendante des activités anthropiques situées en surface.

Photo 4 - Forage de Bordes

1.5. Forage de Baudreix.

Ce forage a été mis en service en 2006. Il capte la nappe alluviale du Gave de Pau, qui est principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie, avec peut-être un mélange des eaux du Gave. Même si le Gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garanti un fort pouvoir de dilution et donc une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser la prise d'eau, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009. Elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.

Photo 5 - Forage de Baudreix

1.6. Forage de Lespielle et Simacourbe.

Ces anciens forages agricoles, capte la nappe des sables Infra-molassiques à une profondeur située comprise entre 300 et 500 mètres. Après réhabilitation, ils ont été mis en service en 2009.

Compte tenu de l'environnement géologique à cette profondeur, l'eau brute sort à une température d'environ 25°C. Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène, et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle.

Photo 6 - Forage de Simacourbe

1.7. Forage de Lalongue.

Mis en service en 2005, ce forage vient capter la nappe des sables infra-molassiques à une profondeur de 331 mètres Comme pour les forages de Lespielle et Simacourbe, l'eau ainsi captée, présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C,
- Faible teneur en oxygène,
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.

Photo 7 - Forage de Lalongue

1.8. Forage de Burosse-Mendousse.

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des sables infra-molassiques entre 491 et 528 mètres. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin. Lors de son adhésion au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte. Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C,
- Turbidité,
- Ammonium,
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage, traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.

Photo 8 - Forage de Burosse-Mendousse

2. Prélèvements.

Ressource	Nature	Date mise en service	Date AP	Qnominal (m^3/h)	Prélèvement 2009 (m^3)	Prélèvement 2010 (m^3)	Variation 09/10
Aygue Nègre	Source de montagne	01/01/1960	En cours	620	4 227 036	4 443 472	4,9%
Aygue Blanque	Source de montagne	01/01/1960	En cours				
Arthez d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	En cours	750	1 769 186	1 243 971	42,2%
Bordes F1	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	34	277 082	141 493	95,8%
Bordes F2	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	110	218 891	127 313	-71,9%
Bordes F3	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	168	1 187 521	321 570	-269,3%
Bordes F4	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	32	386 793	1 022 411	62,2%
Baudreix	nappe alluviale	27/10/2006	27/06/2006	180	753 162	1 072 222	29,8%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	213 204	292 257	27,0%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	70 235	291 761	75,9%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	516 288	653 953	21,1%
Burosse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	En cours	50	120 941	157 291	23,1%
Igon	-	-	-	-	-	4 103	-
			Total	**2 544**	**9 740 339**	**9 771 817**	0,3%

AP : Arrêté Préfectoral

Tableau 3 - Volumes prélevés

Le volume des Aygues est globalisé. Actuellement un compteur général se situe après la jonction des deux arrivées. La répartition est donc non quantifiable. Des travaux devraient être prochainement engagés afin de dissocier chaque arrivée (notamment pose de débitmètre sur chaque arrivée).

Le débitmètre situé sur le forage de Lalongue indique un volume de 462 660 m^3 pour l'année 2010. Quant à celui en sortie de station (volume produit) il comptabilise un volume de 583 953 m^3. L'exploitant a pu mettre en avant une défaillance du compteur du forage. Ce dernier sera prochainement remplacé. Le volume prélevé sera estimé comme le volume produit + eaux de lavage (70 000 m^3), soit 653 953 m^3.

L'exploitation du forage d'Igon a été arrêtée par délibération en date du 9 mars 2009. Cependant cette ressource a fonctionné en secours, en février 201, pour l'alimentation du réservoir de Coarraze suite à la demande exceptionnelle sur le SIAEP de la Plaine de Nay.

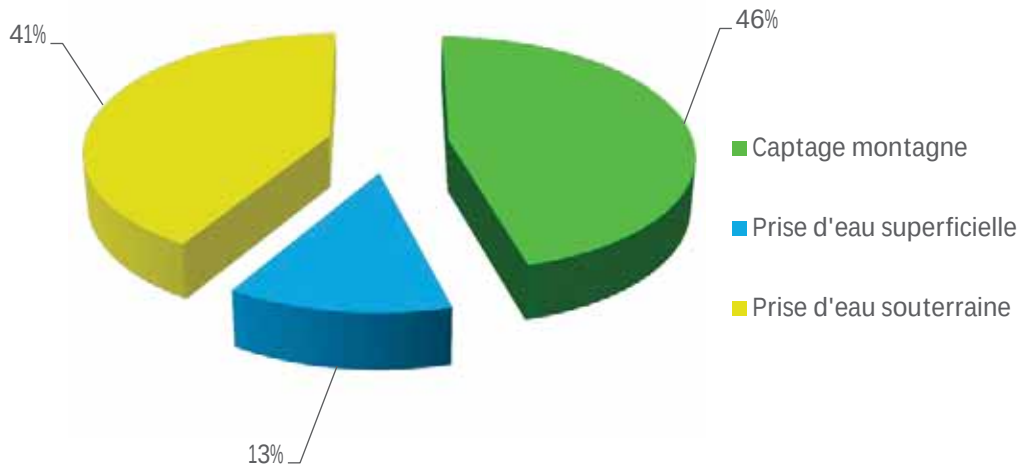

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource

3. Protection de la ressource.

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure réglementaire selon les paramètres suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% aucune action,
- 20% études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50% dossier déposé en préfecture,
- 60% arrêté préfectoral,
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés,
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

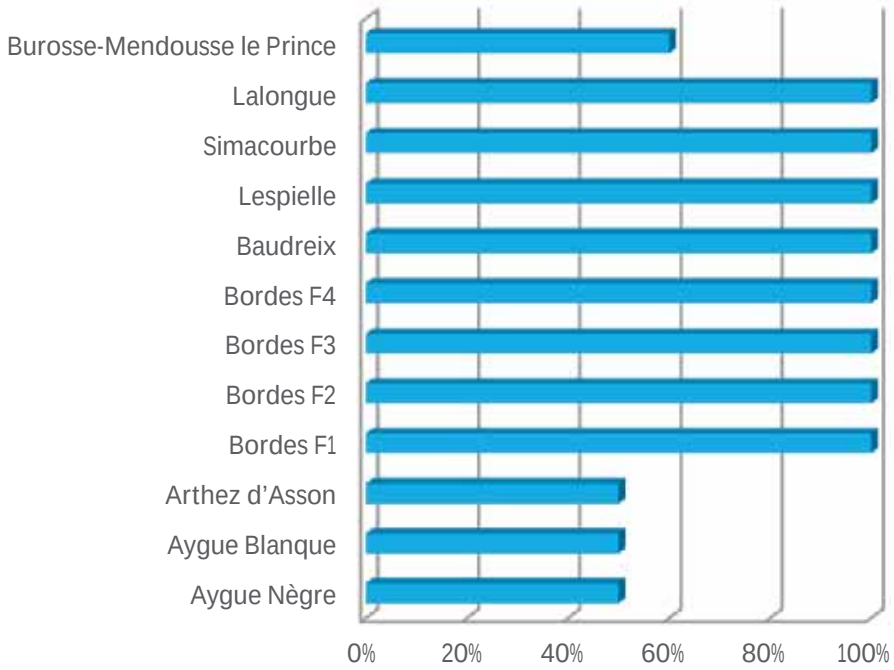

Graphique 2 - Avancement de la protection de la ressource

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable est de **70.0%** pour le SMNEP.

Le SMNEP s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de protection de la ressource, notamment par le biais des actions suivantes réalisées en 2010 :

- Bordes : suite à l'arrêté préfectoral du 9 mars 2006, un certain nombre de non-conformité ont été mis en avant par la DDASS lors de l'inspection du 18 février 2008. Afin de régulariser la situation le SMNEP a engagé un programme de travaux en septembre 2009, qui s'est achevé en septembre 2010. L'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral a été respecté et un suivi annuel de ces mesures a été mis en place.
- Les Aygues / Arthez-d'Asson : suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé (mai 2008), le SMNEP a mandaté un bureau d'études pour la rédaction du dossier préalable à la mise à l'enquête publique visant à l'élaboration des périmètres de protection et à la déclaration d'utilité publique. Ce dossier a été déposé en Préfecture le 13 décembre 2010. L'enquête publique devrait être lancée en 2011.
- Burosse-Mendousse : l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2011, nécessite la réalisation de travaux de mise en conformité (remise aux normes de la clôture, réalisation d'une lagune de décantation des eaux de lavages,...). Ces travaux seront engagés en 2011.

Les dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Les Aygues	Arthez d'Asson	Bordes	Baudreix	Lespielle et Simacourbe	Lalongue	Burosse-Mendousse le Prince
En cours	En cours	09/03/2006	27/06/2006	07/05/2008	06/02/2004	04/01/2011

Tableau 4 - Date des arrêtés préfectoraux de chaque ressource

III De la production à la distribution.

1. Production.

1.1. Présentation.

Chaque ressource peut nécessiter un traitement, plus ou moins complexe, en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), le SMNEP dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet.

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanque et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq. A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).

Photo 9 - Station de Calibet

Usine d'Arthez-d'Asson.

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson est constituée d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom, capacité max de 750 m^3/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginate) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement, avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Photo 10 - Usine d'Arthez-d'Asson

Un retro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres. Les sous-produits générés (boues minérales chargées en aluminium et en fer) sont actuellement rejetés au milieu naturel. Conscient de l'impact, le Syndicat va prochainement engager un programme de travaux visant à traiter ces boues.

Station de Bordes.

L'eau des forages de Bordes et de Baudreix, est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bâche de stockage, dont le but est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le mélange de l'eau permet d'abaisser la teneur en nitrates. Le seul traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 00 m^3).

Photo 11 - Station de Bordes

Usine de Lespielle.

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium,
- Augmenter la teneur en oxygène dissous,
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique,
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeurs.

Photo 12 - Usine de Lespielle

Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet, d'une part d'oxygéner l'eau, et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0.1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des retrolavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon), avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée, avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. De ce château d'eau, on dessert les syndicats de Lembeye, Crouseilles et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les syndicats de Viella, de Garlin et le Conseil général du Gers.

Usine de Lalongue.

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère). Le traitement est donc similaire :

- Passage, en entrée, dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré),
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium),
- Ajout éventuel de polymère,
- Filtration sur charbon actif,
- Désinfection au chlore gazeux,
- Traitement biologique de l'air,
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes.

Photo 13 - Usine de Lalongue

Usine de Burosse-Mendousse.

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (permet une oxygénation et une déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.

Photo 14 - Usine de Burosse-Mendousse

1.2. Les volumes produits.

Nom	Date mise en service	Capacité nominale (m^3/h)	Production 2009 (m^3)	Production 2010 (m^3)	Variation 2009/2010	Débit moyen 2010 (m^3/h)
Les Aygues	01/01/1960	620	4 227 036	4 443 472	5,1%	507
Arthez d'Asson	01/01/1976	750	1 769 186	1 168 049	-34,0%	133
Bordes	01/01/1985	524	2 823 449	2 685 009	-4,9%	307
Lespielle	02/05/2009	400	283 439	490 682	73,1%	56
Lalongue	22/04/2005	200	516 288	583 953	13,1%	67
Burosse-Mendousse	01/01/1980	50	120 941	153 083	26,6%	19
Igon	-	-	-	4 103	-	0
		Total	**9 740 339**	**9 528 351**	**-2.2%**	

Tableau 5 - Volumes produits

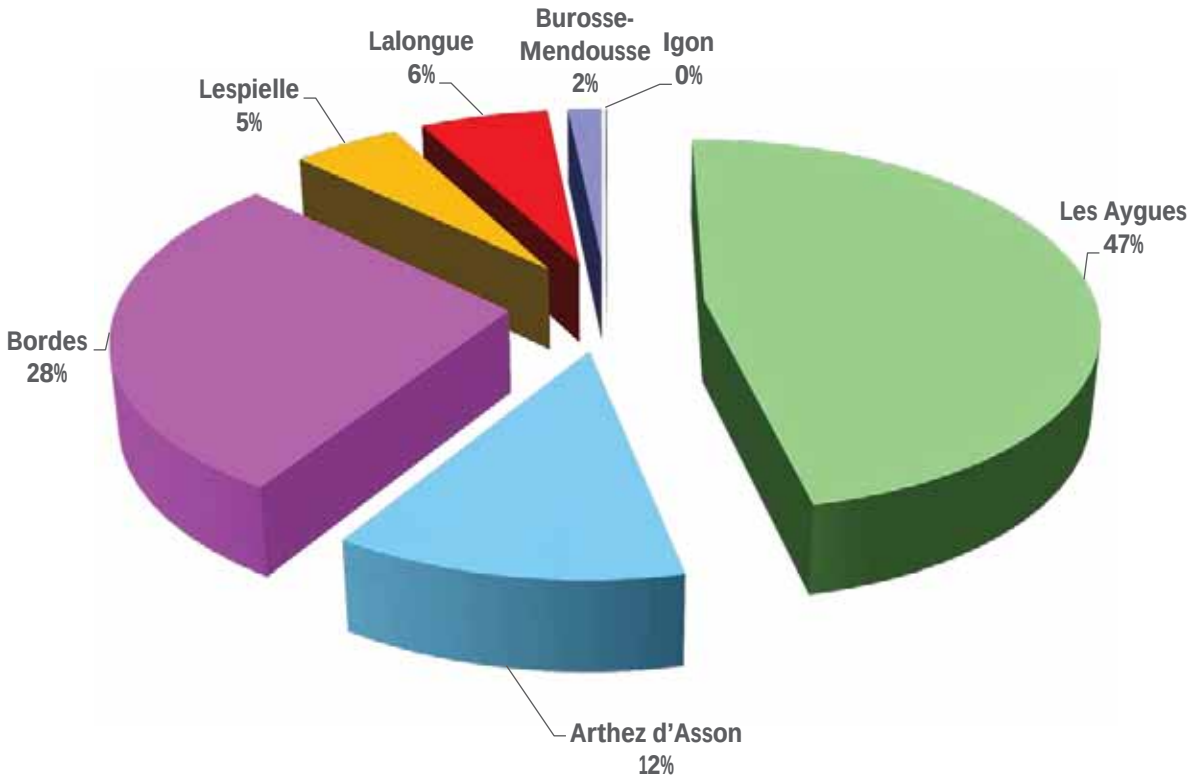

Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production

1.3. Performance des stations de production.

Consommation énergétique.

Station	Conso électrique2010 (KWh)	Ratio 10 (KWh/m^3)	Ratio 09 (KWh/m^3)
Station de Calibet	52 824	0,01	0,02
Station d'Arthez d'Asson	1 134 698	0,97	0,96
Station de Bordes	1 873 930	0,70	0,62
Station de Lespielle	707 587	1,44	0,89
Station de Lalongue	836 254	1,43	1,34
Station de Burosse Mendousse	195 612	1.28	1,32
Total	**4 800 905**	**0,50**	**0,47**

Tableau 6 - Répartition des consommations énergétique par station

Consommation de réactifs.

Station	acide (kg)	soude (kg)	Chlorure ferrique (kg)	alginate (kg)	Chlore (kg)
Station de Calibet					833
Station d'Arthez d'Asson		0	1 401	10	392
Station de Bordes					735
Station de Lespielle	9 123	2 008			833
Station de Lalongue	6 030	1 342			784
Station de Burosse Mendousse					49
Total	**15 153**	**3 350**	**1 401**	**10**	**3 626**

Tableau 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

Gestion des sous-produits.

Station	Nature des sous-produits	Méthode de séparation	Destination finale des sous-produits
Station de Calibet	-	-	-
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues des étapes de décantation/filtration	A l'étude	A l'étude
Station de Bordes	-	-	-
Station de Lespielle	Boues issues du retro lavage des membranes	lagune	*
Station de Lalongue	Boues issues du retro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	*
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du retro lavage des filtres	A l'étude	A l'étude

(*) Compte tenu des volumes de boues produits par les stations de Lespielle et Lalongue, aucune extraction n'a encore eu lieu.

Tableau 8 - Devenir des sous-produits des stations de production

2. Réseaux.

2.1. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la manière suivante :

0 point	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
10 points	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
20 points	mise à jour du plan au moins annuelle.
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
~~+ 10~~	~~localisation des branchements sur la base du plan cadastral~~
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
~~+ 10~~	~~existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements~~
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. Les grands ouvrages - réservoir, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2010, de **60 points sur 80**.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas le SMNEP (valable pour les syndicats distributeurs).

2.2.Système d'Information Géographique.

Le SMNEP s'est engagé, en 2010, dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes.

La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production,...) se révèle être un véritable outil d'aide à la décision et permet une gestion du patrimoine de la collectivité.

Ce travail de collecte d'information et de géoréférencement du réseau aura duré près d'un an. Il aura surtout permis de déterminer avec précision le linéaire de réseau : **188.8 kml**

Le RPQS 2009 faisait ressortir un linéaire de 143.1 kml(*). Cette méconnaissance, souligne la nécessité de réaliser ce travail de géoréférencement.

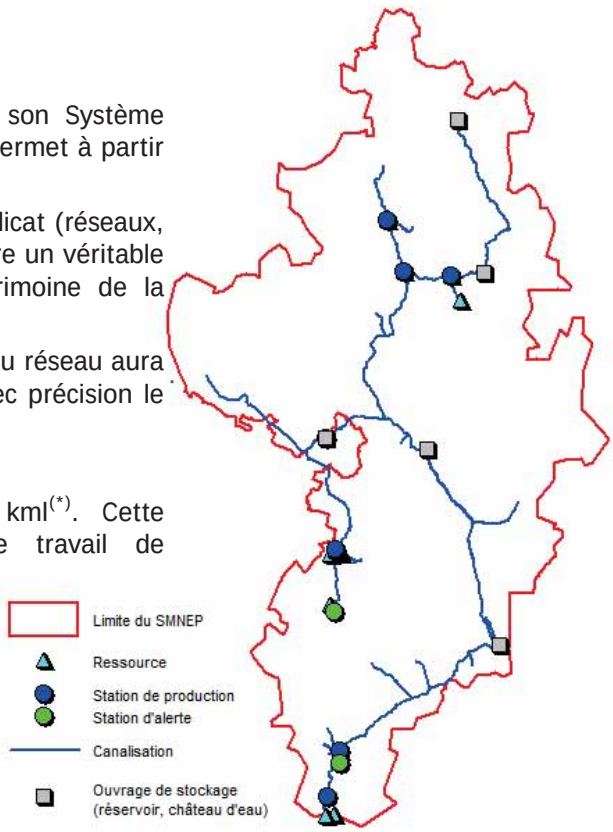

Figure 2 - SIG du SMNEP

2.3.Caractéristique du réseau.

Longueur et diamètre.

	2009	2010	Variation
Linéaire de réseau hors branchement (kml)	188.8(*)	188.8	0%

Tableau 9 - Variation du linéaire de réseau

Le linéaire total du réseau du syndicat, se réparti de la manière suivante :

DN	Longueur (kml)
<200	17.4
[200;300[	38.6
[300;400[	91.1
[400;500[	19.5
[500;600[	7.2
[600;+[	15.0
Total	**188.8**

Tableau 10 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

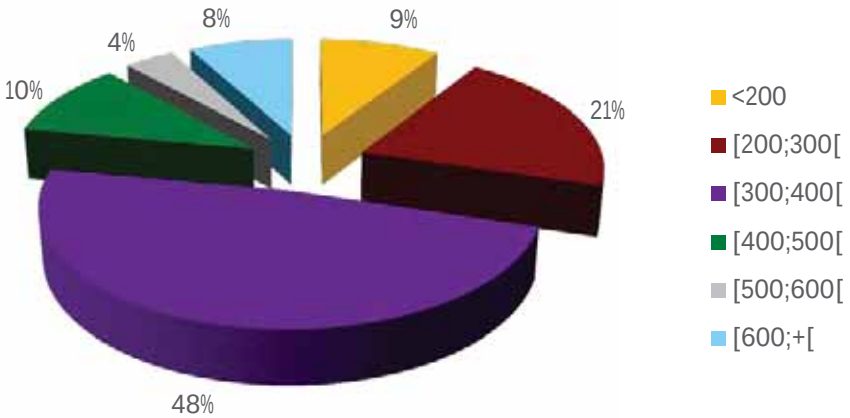

Graphique 4 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

Matériaux.

Les 188.8 kml de réseau du SMNEP, sont constitués des matériaux suivants :

Matériau	Longueur (kml)
Acier	50,1
Amiante ciment	25,2
Fonte	112,2
PVC	1,4
Total	**188.8**

Tableau 11 - Composition du réseau

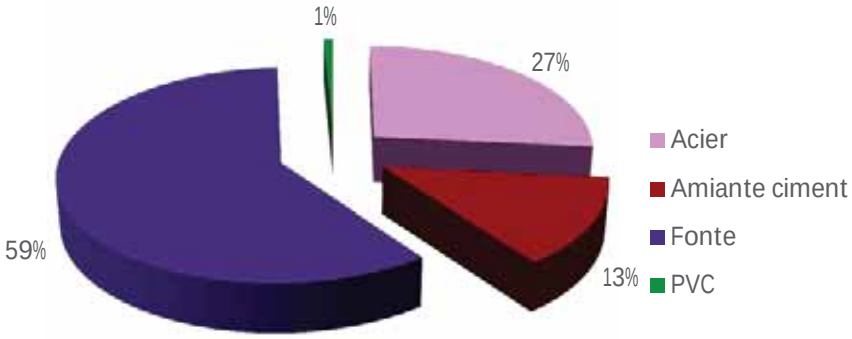

Graphique 5 - Répartition du réseau par type de matériau

Age.

Date de pose	Longueur (kml)
ND	20,7
1960	15,0
1970	42,1
1980	42,6
1990	26,4
2000	41,9
2010	0,0
Total	**188.8**

Tableau 12 - Répartition de l'âge des canalisations

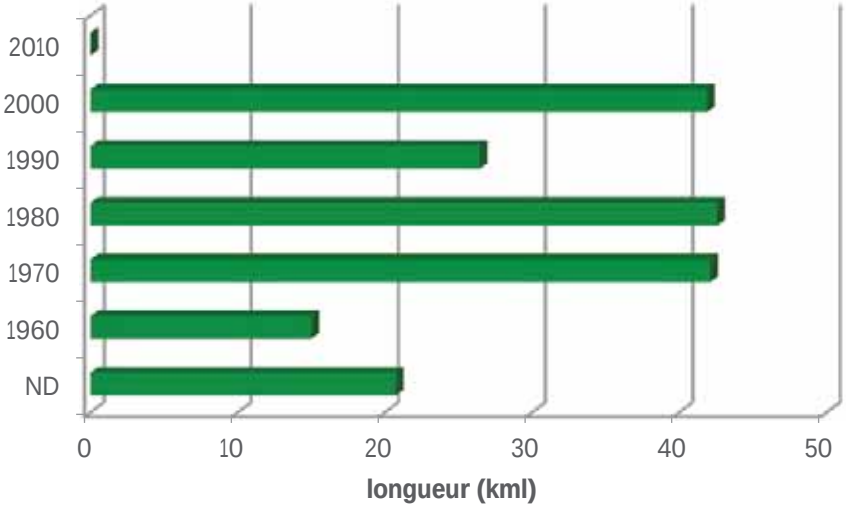

Graphique 6 - Répartition de l'âge des canalisations

De façon comptable, la durée d'amortissement des canalisations est établit, dans le cas du SMNEP, à 40 ans. Du point de vue technique, le renouvellement des canalisations peut être relativement variable (dureté de l'eau, matériau des canalisations, nature du terrain,...).

Etant donné le linéaire de réseau du syndicat et le diamètre important des canalisations, la problématique de renouvellement a été intégrée au schéma directeur.

Il ressort d'ores et déjà de l'exploitation les priorités suivantes :

- Remplacement des deux canalisations DN 250 fibro-ciment entre Pontacq et Gardère,,
- Remplacement de la canalisation DN 350 fibro-ciment entre Gardères et Sedzère,
- Remplacement de la canalisation DN 350 fibro-ciment entre Buros et Sedzère.

2.4. Performance du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

Rendement du réseau = (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau	89.5%	90.1%	94.0%	95.9%	94.6%	92.5%	92.3%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Indice des volumes non comptés = (estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	24.7	23.0	13.5	14.7	16.7	21.2	14.0

I**ndice linéaire de pertes en réseau** = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	24.7	23.0	13.5	8.9	11.6	14.1	10.6

2.5. Renouvellement des réseaux.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0	0	0

Le Syndicat a entamé une réflexion concernant son plan pluriannuel de renouvellement des réseaux. Compte tenu de l'investissement et des enjeux, il a été décidé de l'intégrer à l'actualisation du Schéma Directeur, engagé en 2010 et dont les conclusions sont attendues pour 2012.

3. Stockage.

3.1. Présentation.

Le SMNEP dispose des ouvrages de stockage suivants :

Site	Type	Volume (m^3)
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Sedzère HS	Château d'eau	1 000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2 500
Buros 2	Réservoir	2 500
Buros 3	Réservoir	5 000
Castillon	Château d'eau	1 300
Viella	Château d'eau	600
	Total	**13 250**

Tableau 13 - Ouvrages de stockage

Photo 15 - Château d'eau de Castillon

3.2. Volumes de services.

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement, afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés « volume de service ». En 2010, ils ont été évalués à 234 610 m³ par l'exploitant, répartis de la manière suivante :

Désignation	Volume (m^3)
Lavage des réservoirs	15 200
Essai alimentation station reprise Buros	700
Essai étanchéité réservoir Buros 3	5 100
Débordement réservoirs Pontacq	213 610
Total	**234 610**

Tableau 14 - Répartition des volumes de service

La construction du 3eme réservoir de Buros (5 000 m^3) a nécessité la réalisation d'essais d'alimentation et de test d'étanchéité. Ces travaux ont nécessité 5 800 m^3 d'eau de service.

Les réservoirs de Pontacq sont alimentés gravitairement par les Aygues (et par la station d'Artthez-d'Asson). Il n'existe à ce jour aucune vanne permettant d'arrêter les sources, l'eau arrive donc de façon continue. En l'absence de consommation, les réservoirs de Pontacq débordent. Afin de pouvoir quantifier ces volumes, l'exploitant a installé des poires de niveau, ce qui permet de connaitre les volumes (temps de débordement*débit de 150 m^3/h).

4. Vente d'eau.

En 2010, 37 707 abonnés étaient alimentés par les syndicats adhérents. A noter que les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3du code de l'environnement.

4.1. Volumes vendus et exportés.

Volumes vendus aux collectivités adhérentes.

Syndicat	Consommation 2009 (m^3/an)	Consommation 2010 (m^3/an)	Variation
SIAEP Plaine de Nay	954 217	936 828	-1,8%
SIAEP Nay Ouest	873 771	878 510	0,5%
SIAEP Luys et Gabas	2 884 180	2 693 700	-6,6%
SIAEP Vallée de l'Ousse	1 843 789	1 743 501	-5,4%
SIAEP Montaner	396 143	383 026	-3,3%
SIAEP des Enclaves	178 731	161 700	-9,5%
Lamarque-Pontacq	39 133	38 404	-1,9%
SIAEP Lembeye	799 008	838 218	4,9%
SIAEP Garlin	466 640	534 971	14,6%
SIAEP Crouseilles	92 755	68 647	-26,0%
SIAEP Viella	101 778	270 777	166,0%
Total	**8 630 145**	**8 548 282**	**-0,9%**

Tableau 15 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

On constate l'évolution suivante depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe 4) :

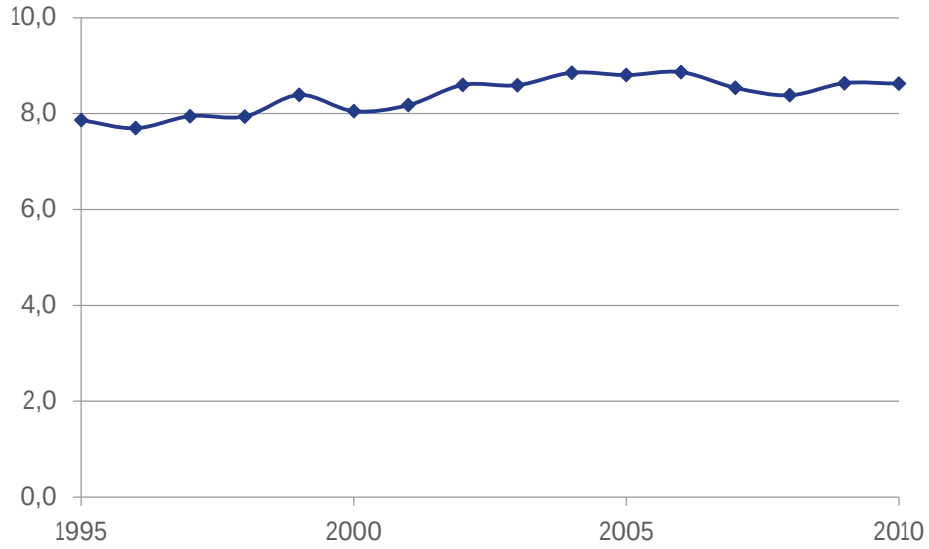

Graphique 7 - Evolution des volumes vendus (millions m³/an)

On constate globalement qu'en 2010, la diminution des consommations se poursuit (**-0,9 %**) :

- Augmentation des rendements de réseau, liée à une politique de renouvellement instaurée par les collectivités distributrices et leurs délégataires,
- Réduction de la consommation des abonnés.

La consommation du syndicat de Viella peut apparaître comme aberrante (166%). Ce phénomène s'explique par le fait que la consommation annuelle 2009 n'a débuté qu'à la mise en service de la station de Lespielle (seule alimentation de la collectivité) en mai 2009.

Vente en gros.

VEG	Consommation 2009 (m³/an)	Consommation 2010 (m³/an)	Variation
Total	5 427	15 490	185,4%
CG32	-	-	-

Graphique 8 - Volumes issues de la VEG

La convention tripartite entre Total, SAUR et le SNMEP a été signée le 3 juin 2010, et défini les volumes (100 m³/j), les modalités de livraison et le tarif de vente.

La convention de fourniture d'eau potable passée, le 25 avril 2007, avec le Département du Gers établit la prise d'effet de la vente d'eau à réception des travaux suivants (Cf. article 20) :

- Usine de Lespielle,
- Transit Lespielle - Castillon,
- Château d'eau de Castillon,
- Transit Castillon - Viella.

La dernière tranche de travaux à avoir été réceptionnée correspond à la liaison Castillon – Viella (17 novembre 2009). La prise d'effet de la convention de vente d'eau sera donc effective à compter du 1er janvier 2010. En 2010, aucune consommation n'a eu lieu. Conformément à l'article 9 de la convention, le volume minimum a été facturé :

- Minimum 60 000 m³/an,
- Maximum 300 000 m³/an.

5. Bilan des volumes.

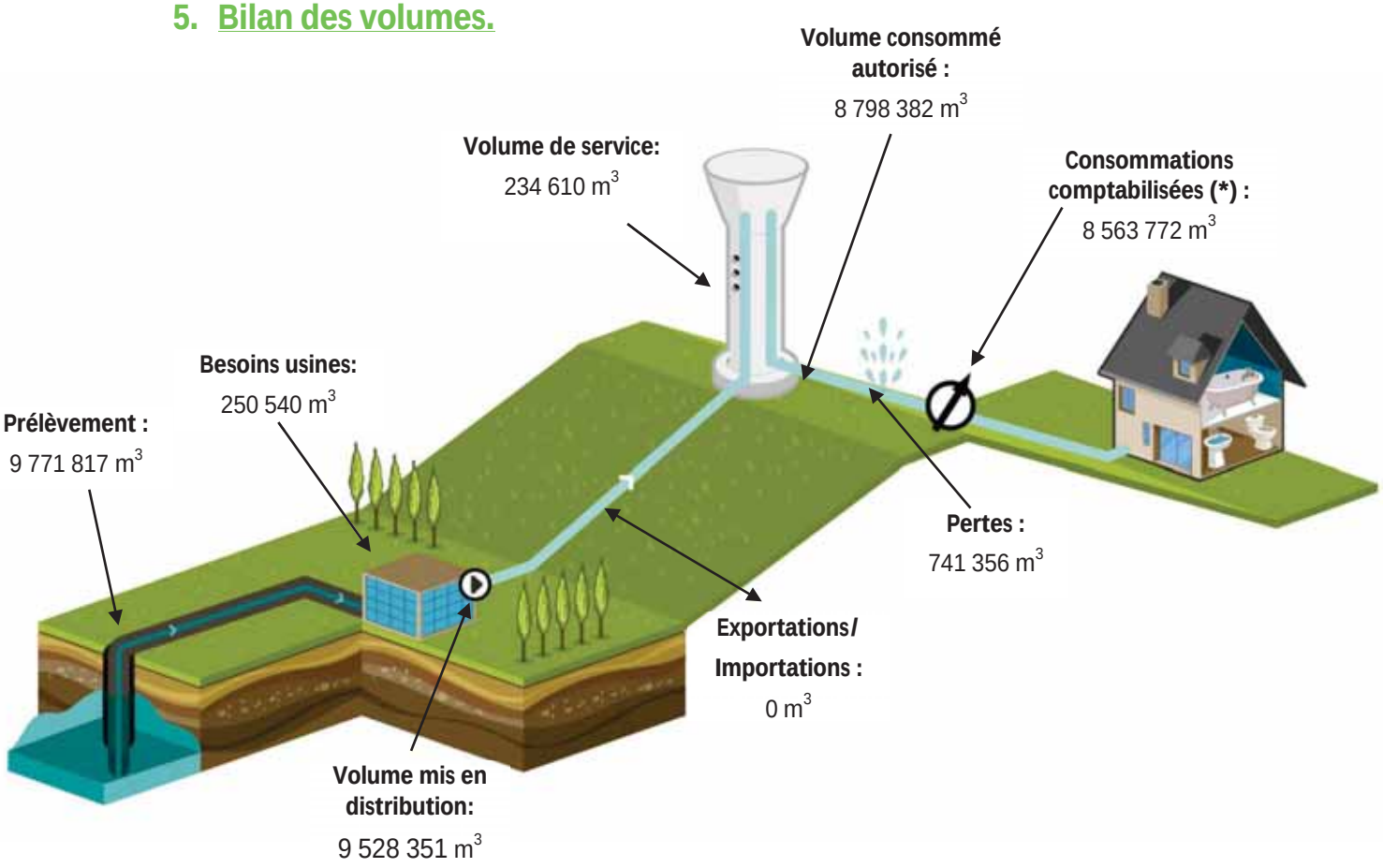

Figure 3 - Bilan des volumes

(*) : Le volume comptabilisé correspond au vente d'eau aux collectivités adhérentes (8 548 282 m^3) et aux ventes en gros (15 490 m^3) soit 8 563 772 m^3

IV Qualité de l'eau.

1. Synthèse ARS

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS, anciennement DDASS) (Cf. Annexe 5). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Pour 2010, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une **eau 100% conforme** à la réglementation :

	Bactériologie		Physico-chimie		Paramètres à surveiller
Station	Nombre de prélèvements	conformité	Nombre de prélèvements	conformité	
Station de Calibet	12	100%	12	100%	
Station d'Arthez d'Asson	12	100%	12	100%	Bactériologie et turbidité
Station de Bordes	12	100%	13	100%	Nitrates et pesticides
Station de Lespielle	6	100%	6	100%	Température
Station de Lalongue	8	100%	8	100%	
Station de Burosse Mendousse	3	100%	3	100%	Température
Total	**53**	**100%**	**54**	**100%**	

Tableau 16 - Synthèse 2010 de la qualité de l'eau (ARS)

2. Autocontrôle de l'exploitant.

En 2010, l'exploitant a réalisé **125 analyses physico-chimiques** sur l'ensemble des ouvrages du SMNEP (58 sur de l'eau brute, 17 sur de l'eau traitée et 50 sur de l'eau mise en distribution). La **totalité** des analyses est **conforme** à la réglementation.

Dans le cadre du nouveau contrat, qui sera effectif à compter du 1er janvier 2011, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyse sur l'ensemble des ressources et stations du syndicat.

3. Principales optimisations.

3.1. Les Aygues.

Dans sa synthèse, l'ARS recommande de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute des Aygues. Sur les analyses réalisées en 2010, la turbidité a oscillé entre 0.17 et 0.74 NFU. L'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine définit la limite de qualité de l'eau mise en distribution à 1 NFU.

Compte tenu de la nature de ces deux ressources (bassin versant de grande superficie situé en montagne, dont l'eau circule dans un réseau karstique), des épisodes de fortes turbidités peuvent être constatés, notamment lors d'orage en période estivale.

Le syndicat a adopté au budget 2009 un programme visant à équiper le regard de jonction d'Aygue Blanque et d'Aygue Nègre. Ces travaux permettront, entre autres, d'équiper de débitmètre (et ainsi de dissocier les volumes captés pour chaque ressource) et de turbidimètre chaque arrivée (ce qui permettra d'avoir un suivi de la turbidité en temps réel et de by-passer la(les) ressource(s) en cas de trop forte turbidité.

3.2. Arthez-d'Asson.

Le rapport annuel de l'ARS, fait ressortir des dépassements des valeurs références pour les bactéries et spores sulfito-réductrices, ainsi que pour la turbidité (dont les valeurs varient entre 0.19 et 2.20 NFU) pour l'eau mise en distribution.

Le syndicat a réalisé entre 2008 et 2009 des travaux de modernisation de la station, dont le principal objectif était de réguler l'injection de coagulant-floculant en fonction de la turbidité de l'eau brute. Au regard des analyses de l'ARS, l'automatisation de ce procédé semble devoir être optimisé par l'exploitant.

D'autre part, compte tenu de la vulnérabilité de la ressource (prise d'eau superficielle, dont le bassin versant s'étend sur 100 km²) le syndicat a engagé en 2010 la construction d'une station d'alerte à l'amont de la station d'Arthez-d'Asson (Cf. VI Travaux engagés.).En cas de pollution, la production sera interrompue au niveau de la station et une alarme permettra d'informer l'exploitant 24h/24h et 7j/7j.

3.3. Bordes.

Depuis la mise en service des forages de Bordes, en 1985, les teneurs en nitrates de l'eau prélevée sont en constante augmentation. Actuellement ce secteur représente une part importante de l'alimentation du Syndicat (en 20010 la ressource de Bordes correspondait à 28% des prélèvements du SMNEP).

Les analyses physico-chimiques réalisées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales depuis 1988 nous permettent de suivre l'évolution de la teneur en nitrates au niveau des quatre forages de Bordes.

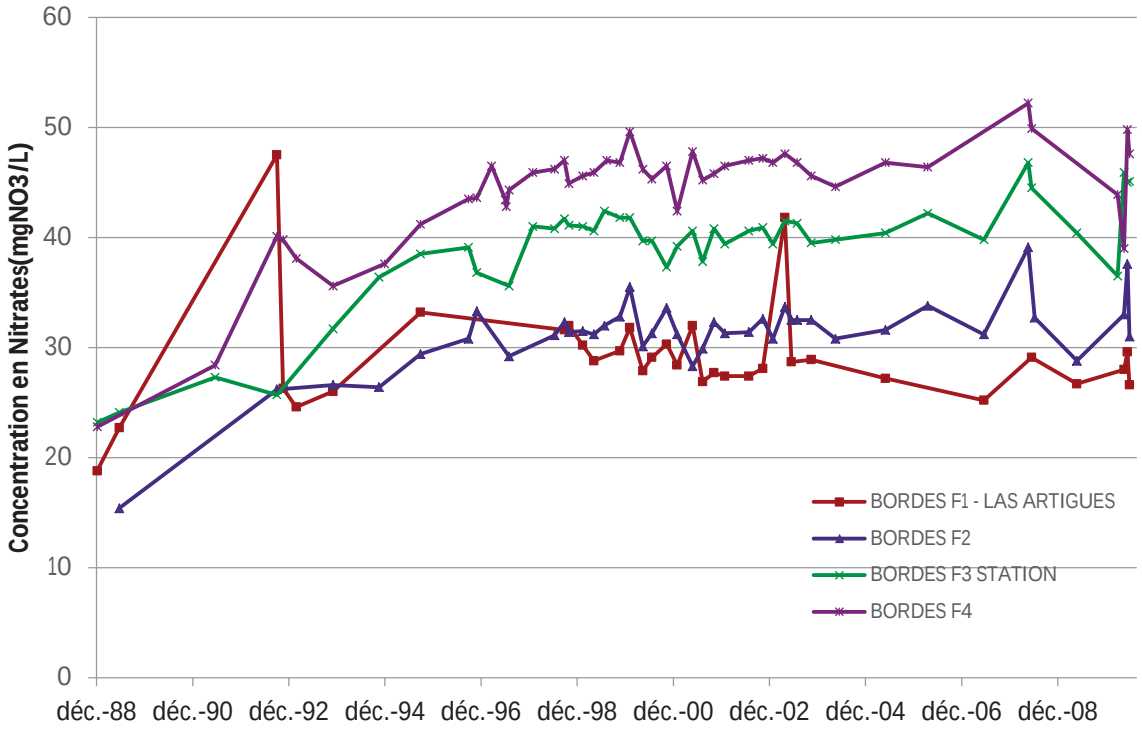

Graphique 9 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute)

On note une augmentation continue de la teneur en nitrates dans l'eau brute issue des quatre forages de la nappe des sables infra-molassiques. La concentration initiale (fin des années 80) dans cet aquifère était de l'ordre de 20 mg/L. Au cours des 20 années d'exploitation cette teneur n'a cessé d'augmenter pour osciller aujourd'hui entre 30 et 50 mg/L selon les forages. Notons tout de même que l'eau prélevée a toujours été conforme à la réglementation (l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine définit le seuil de potabilité à 100 mg/L sur l'eau brute). La présence de produits phyto-sanitaires (atrazine et déséthyl-atrazine) a aussi été détectée par l'ARS en 2010.

L'eau mise en distribution est issues des quatre forages de Bordes et de celui de Baudreix. Cette dilution permet de distribuer une eau dont les teneurs en nitrates oscillent entre 25 et 45 mg/L (la valeur seuil sur l'eau mise en distribution est de 50 mg/L).

Face à ce constat et en application du Grenelle de l'Environnement, les forages F3 et F4 (concentrations en nitrates les plus préoccupantes) ont été classés captages prioritaires (LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement). Ce classement implique pour le syndicat de définir, dans un premier temps, l'Aire d'Alimentation des Captages, puis dans un deuxième temps de réaliser un diagnostic des activités sur cette zone afin de proposer un programme d'actions, dont l'objectif est d'aboutir à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Photo 16 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes

Ce travail, initié en juillet 2010 a été mené par le SMNEP en collaboration avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DDTM des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, les exploitants agricoles situés sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes et les Maires des quatre communes. Après l'identification des pressions d'origine agricole et non agricole, un programme d'actions sera bâti en 2011 avec les différents acteurs.

3.4. Lespielle.

La référence de qualité des eaux destinées à la consommation humaine est de 25°C. Les eaux issues des forages de Lespielle et Simacourbe ont une température comprise entre 21 et 29°C (de même pour Burosse-Mendousse).Ce paramètre va naturellement s'abaisser lors du traitement et du transport de l'eau.

Par ailleurs, les traitements de l'usine (pulvérisation, chloration au break-point, ultrafiltration et désinfection) semblent ne pas être optimisés. Afin d'y remédier, le SMNEP envisage de faire travailler un stagiaire sur cette thématique en 2011.

3.5. Présence de chlore sur le réseau.

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, l'eau subit un traitement de désinfection avant sa mise en distribution. Le SMNEP réalise ce traitement à l'aide de chlore gazeux. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de *« maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution »*,

De manière épisodique, Il a pu être constaté des concentrations en chlore soit trop importantes, soit trop faibles. Afin de retrouver un résiduel de chlore sur l'ensemble du réseau, le syndicat réfléchi à la mise en place d'analyseurs de chlore en continue sur les ouvrages suivants :

- Station de Bordes (travaux concessifs réalisés en 2011 par l'exploitant),
- Réservoirs de Buros (travaux concessifs réalisés en 2011 par l'exploitant),
- Réservoirs de Pontacq,
- Château d'eau de Sedzère,
- Station de Burosse-Mendousse,
- Château d'eau de Castillon.

Ces appareils auront pour rôle d'enregistrer en continue les concentrations en chlore, en vue de pouvoir mettre en place des rechlorations, si nécessaire.

V Prix de l'eau et budget.

1. Décomposition du prix de l'eau.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	Unité	1er janvier 09	1er janvier 10	Variation
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m³	0.2098*	0.2095*	-0,14%
Part syndicale (SMNEP)	€ HT/m³	0.1204	0.1204	0%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Adour-Garonne)	€/m³	0.0319	0.0319	0%
Total HT	**€**	**0,3621**	**0,3618**	**-0.08%**
TVA	%	5.5	5.5	0%
Total TTC	€	0,3820	0,3817	-0.08%

(*) : Tarif arrêté à quatre décimales.

Tableau 17 - Décomposition du prix de l'eau

2. Recettes.

2.1. Part délégataire.

Fixation des tarifs en vigueur.

Les volumes facturés sont basés sur le volume total 2010 (soit 8 563 772 m^3), ainsi que les 60 000 m^3 facturés au Conseil général du Gers, dans le cadre de la convention (Cf. chapitre Vente en gros.).

Les recettes pour le contrôle de la délégation correspondent à 2% des recettes de vente d'eau non domestique du délégataire.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base (P_0) d'un coefficient défini au contrat, selon la formule suivante :

$$\mathbf{Pn = P_o \times k2}$$

Où le coefficient k2 est défini de la manière suivante :

$$\mathbf{k2 = 0,10 + 0,35}\ \frac{SK_n}{SK_o}\ \mathbf{+ 0,28}\ \frac{Ee_n}{Ee_o}\ \mathbf{+ 0,15}\ \frac{TP10a_n}{TP10a_o}\ \mathbf{+ 0,12}\ \frac{FSDl_n}{FSDl_o}$$

Les indices sont les suivants :

SK_n	Indice élémentaire de salaries dans les industries du Bâtiment et des Travaux Publics, pour la région Aquitaine, multiplié par le coefficient des charges salariales en Province	
SK_0	Valeur des indices ci-dessus connues au 01/01/2009, soit 467,90 x 1,7666 (MTPB n°5478 du 21/11/2008)	**826,59214**
Ee_n	Indice de prix de vente à l'industrie, électricité gaz et eau (E0-00-00), base 100 au 01/01/2000	
Ee_0	valeur de l'indice ci-dessus connue au 01/01/2009, soit (MTPB n°5483 du 26/12/2008)	**142,10**
$TP10a_n$	Index national de prix de Génie Civil "Canalisations – Egouts – Assainissement et Adduction d'Eau" avec fourniture de tuyaux, base 100 au 01/01/2004	
$TP10a_0$	valeur de l'index ci-dessus connue au 01/01/2009, soit (MTPB n°5483 du 26/12/2008)	**122,40**
$FSD1_n$	Indice des frais et services divers « 1 », base 100 au 01/07/2004	
$FSD1_0$	valeur de l'indice ci-dessus connue au 01/01/2009, soit (MTPB n°5483 du 26/12/2008)	**118,00**

Recettes du délégataire.

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 815 797,96 €	1 806 680,23 €	-0.5%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	- 36 315,96 €	- 36 133,60 €	-0.5%
Ristourne	0	0	0%
Total des recettes	**1 779 482,00 €**	**1 770 546,63 €**	-0.5%

Tableau 18 - Evolution des recettes du délégataire

2.2. Part syndicale.

Fixation des tarifs en vigueur.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/06/2005	Délibération sur la demande d'adhésion du syndicat de Viella. Pris en compte par arrêté préfectoral modificatif du 8 mars 2006 : adhésion effective à compter mise en service interconnexion.

Recette de la collectivité.

	2009	2010	Variation
Recettes de vente d'eau Recettes vente d'eau non domestique	1 042 193,60 €	1 038 302,15 €	-0.4%
Autres recettes Recettes pour le contrôle de délégation	36 315,96 €	36 133,60 €	-0.5%
Ristourne	0	0	0%
Total des recettes	**1 078 509,56 €**	**1 074 435,75 €**	-0.4%

Tableau 19 - Evolution des recettes de la collectivité

3. Budget.

Le Budget Prévisionnel 2010 du SMNEP, voté par les élus le 18 mars 2010, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

- Total des dépenses d'exploitation : 3 954 023,00 €,
- Total des recettes d'exploitation : 3 954 023,00 €,
- Solde d'exploitation : 0,00 €.

Section d'investissement :

- Total des dépenses d'investissement : 10 133 300,00 €,
- Total des recettes d'investissement : 10 133 300,00 €,
- Solde d'investissement : 0,00 €.

Les chapitres ci-dessous détaillent la répartition de chaque section.

3.1. Dépenses de fonctionnement.

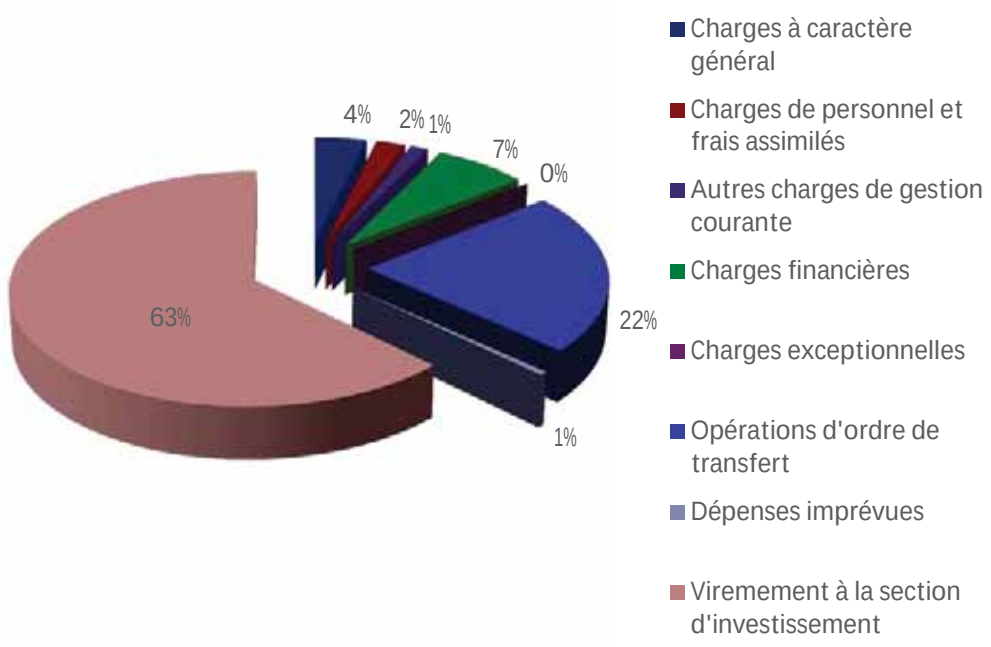

Graphique 10 - Dépenses de fonctionnement (BP 2010)

3.2. Recettes de fonctionnement.

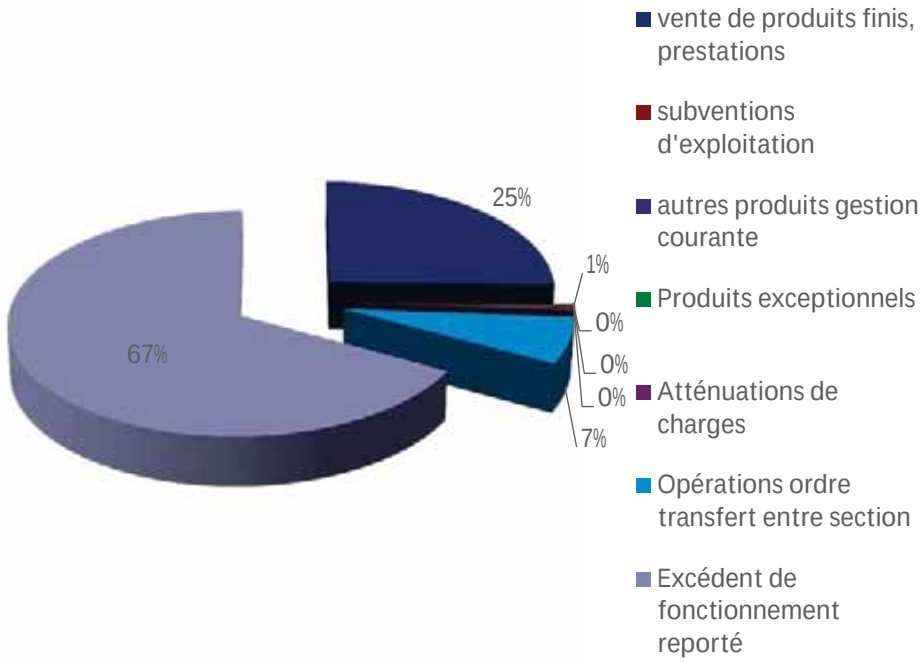

Graphique 11 - Recettes de fonctionnement (BP 2010)

3.3. Dépenses de fonctionnement.

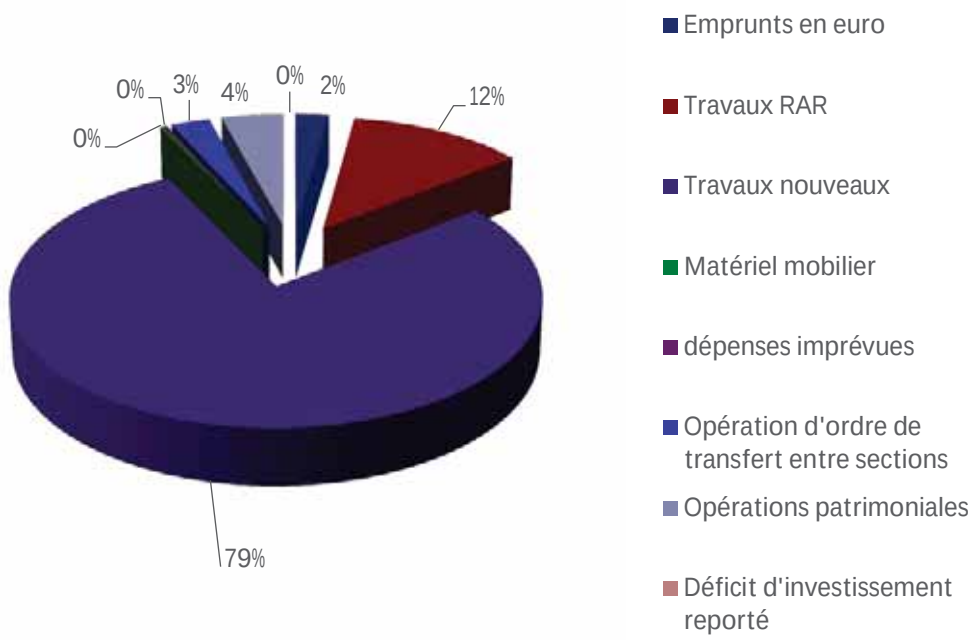

Graphique 12 - Dépenses d'investissement (BP 2010)

3.4. Recettes d'investissement.

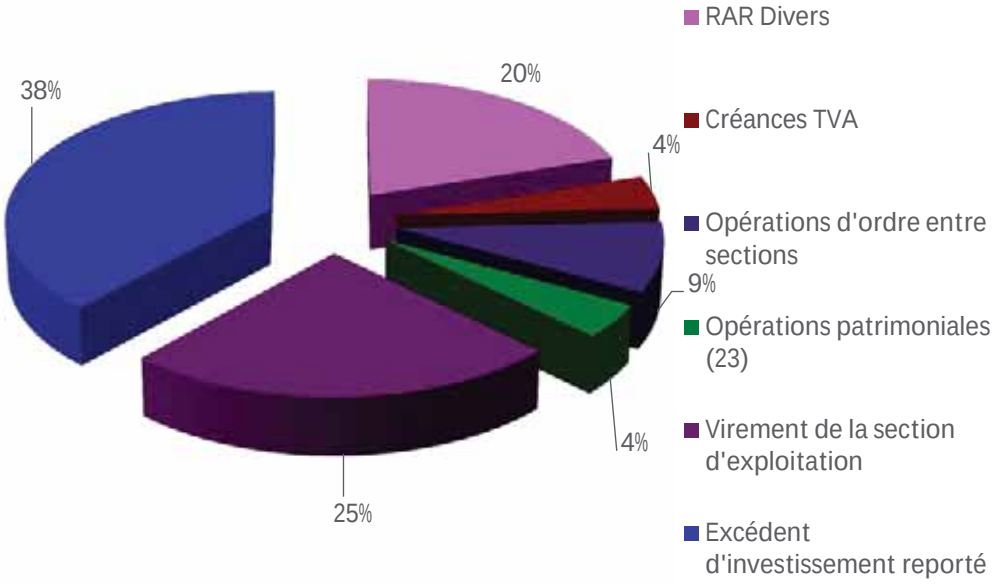

Graphique 13 - Recettes d'investissement (BP 2010)

3.5. Etat de la dette.

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010
Encours de la dette au 31 décembre	6 358 312.00 €	5 699 892.00 €
Remboursements au cours de l'exercice	445 574.11 €	499 715.00 €
Dont en intérêts	248 121.24 €	268 372.00 €
Dont en capital	197 452.87 €	231 343.00 €

Tableau 20 - Etat de la dette

3.6. Amortissements réalisés.

	2009	201
Montant de la dotation aux amortissements	580 226.94 €	889 738.87 €

Tableau 21 - Amortissements réalisés

VI Travaux engagés.

Opération n°605 – Etudes des périmètres de protection.

Descriptif : Programme visant à finaliser les DUP de l'ensemble des ressources du SMNEP. Cette démarche comprend, après le rapport de l'hydrogéologue agréé, le dossier préalable et le dossier de mise à l'enquête publique.
Montant total des travaux : 32 494 € TTC
Subventions : -
Date de réception : -

Photo 17 - Vue sur les Aygues

Opération n°702 – Mise en conformité périmètres de protection de Bordes.

Descriptif : Suite à l'inspection de la DDASS de 2008, les prescriptions de l'arrêté préfectoral des forages de Bordes ne sont pas respectées. Le SMNEP a mandaté le bureau d'études SETMO afin de proposer un programme d'intervention. Ce dernier est décomposé en deux parties:

1. Mise en conformité des périmètres de protection,
2. Entretien des forages suite au diagnostic. Ce programme d'entretien permettra un gain de productivité.

Montant total des travaux : 433 042 € TTC
Subventions : 118 900 €
Date de réception : 28 septembre 2010

Photo 18 - Réalisation de piézomètres sur Bordes

Opération n°901 – Maison de l'Eau.

Descriptif : Création des locaux du SMNEP sur la commune de Buros, constitué d'un bâtiment administratif et technique et un bâtiment pédagogique à destination des scolaires et des universitaires.
Montant total des travaux : 1 144 042 € TTC
Subventions : -
Date de réception : prévu pour mai 2011

Photo 19 - Construction de la Maison de l'Eau

Opération n°904 – Actualisation du Schéma Directeur.

Descriptif : Le SMNEP dispose d'un Schéma Directeur réalisé en 2001. Depuis cette date, la structure du syndicat a considérablement évolué (mise en service des usines de Lalongue et de Lespielle, du forage de Baudreix, des châteaux d'eau de Castillon et de Viella et des canalisations de transit Lalongue/Lespielle/Castillon/Viella).

Le SMNEP doit aussi s'engager dans une politique de renouvellement de réseau (âge et diamètre important). Enfin, des ressources supplémentaires pourraient être captées (Pourrios, Baliros et Pardies-Piétat).

Au regard de ces évolutions, il apparait aujourd'hui nécessaire de réactualiser cette étude, dont l'objectif est de programmer les investissements de la collectivité pour les quinze prochaines années.

Montant total de l'étude : 197 376 € TTC
Subventions : 182 000 €
Date de réception : *prévu pour le 1er trimestre 2012*

Opération n°905 – Construction d'un 3eme réservoir à Buros.

Descriptif : Construction d'un 3eme réservoir sur Buros (5000 m3), conjointement à la Maison de l'Eau. Cet ouvrage permettra au SMNEP d'augmenter ses capacités de stockage, tout en sécurisant son approvisionnement en eau.
Montant total des travaux : 1 005 553 € TTC
Subventions : 350 000 €
Date de réception : 16 décembre 2010 (réception partielle)

Photo 20 - 3eme réservoir de Buros

Opération n°906 – Réhabilitation des réservoirs de Pontacq.

Descriptif : Suite au compte rendu de visite de la DDAF de mai 2008, il apparait que les réservoirs (2*120 m3 et 560 m3) de Pontacq nécessitent des travaux de mise en sécurité et d'étanchéité.
Montant total des travaux : 273764 € TTC
Subventions : -
Date de réception : *prévu pour mai 2011*

Photo 21 - Réservoir de Pontacq

Opération n°908 – Réhabilitation du château d'eau de Sedzère.

Descriptif : Suite à la visite de la DDAF de mai 2008, il apparait que les réservoirs (bas service 400 m3 et haut service 900 m3) de Sedzère présentent des défauts d'étanchéités. A cela, vient s'ajouter des phénomènes de corrosion causés par le dégazage du chlore (garde-corps, échelles, bétons,...). La mise en conformité s'avère nécessaire pour assurer la sécurité des agents d'exploitation.
Montant total des travaux : 425 418 € TTC
Subventions : -
Date de réception : *prévu pour mai 2011*

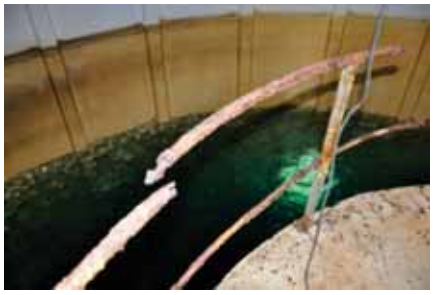

Photo 22 - Corrosion d'un garde-corps du château d'eau de Sedzère

Opération n°913 – Recherche en eau à Pourrios.

Descriptif : Deux sources ont été localisées à proximité d'Aygue Négre. Afin de définir la potentialité de ces ressources (qualitative et quantitative) une étude est menée par un hydrogéologue. Elle permettra un suivi quantitatif et qualitatif, ainsi que l'identification de l'environnement géologique et hydrogéologique.
A l'issue de cette première phase, Il a étéenvisagé d'approfondir les connaissances sur une des ressources. Ces investigations complémentaires permettront un suivi approfondi des débits, de la turbidité, de la conductivité et de la température (en relation avec la pluviométrie).
En parallèle un traçage pourra être réalisé afin de cartographier les risques de pollution.
Montant total des travaux : 32 232 € TTC
Subventions : 9 000 €
Date de réception : *prévu pour 2012*

Photo 23 - Recherche en eau à Pourrios

Opération n°1005 – Etude potentiel hydroélectrique des Aygues.

Descriptif : Réalisation d'une étude technico-économique pour déterminer la faisabilité et le potentiel d'une micro-centrale hydro-électrique au niveau des Aygues.
Pour cela, un suivi débitmétrique du trop-plein des Aygues est nécessaire.
Montant total des travaux : 10 000 € TTC
Subventions : -
Date de réception : *ND*

Photo 24 - Cascade de l'Aygue Blanque

Opération n°1006 - Acquisition matériel terrain.

Descriptif : afin d'instrumenter le trop-plein des captages des Aygues, ainsi que le niveau et la turbidité de Pourrios, le syndicat a fait l'acquisition de capteurs de pression, d'une sonde à ultrason, de sondes de turbidité et de conductivité, ainsi que d'un pluviomètre, ce qui permettra de corréler la pluviométrie avec les hauteurs d'eau des trop-pleins.
Montant total des travaux : 29 309 € TTC
Subventions : -
Date de réception : 14 septembre 2010

Photo 25 - Mise en place matériel de mesure Pourrios

Opération n°1008 - Télérelève des compteurs.

Descriptif: L'objectif de ces travaux est de connaitre de façon fiable l'ensemble des volumes vendus aux Syndicats distributeurs à J + 1. Pour cela, il est nécessaire que la totalité du parc de compteurs de vente d'eau du SMNEP soit télérelevée. Actuellement, 29 le sont déjà. Ce marché vise à:

- Renouveler 3 compteurs,
- Adapter 36 compteurs avec des têtes émettrices compatibles avec la télégestion existante,
- Mettre en place 39 postes locaux de télégestion autonomes sur GSM,

- Mettre en place 3 postes locaux de télégestion autonomes sur liaison satellite,
- Réaliser le géoréférencement et les fiches descriptives de l'ensemble des compteurs du SMNEP.

Montant total des travaux : 82 281 € TTC
Subventions : -
Date de réception : *prévu pour juin 2011*

Opération n°1009 - Station d'alerte Arthez-d'Asson.

Descriptif : La station de traitement d'Arthez d'Asson capte l'eau dans l'Ouzom. Compte tenu de la vulnérabilité de cette ressource l'hydrogéologue agréé a préconsié la mise en place d'une station d'alerte. Cet ouvrage sera implanté sur l'Ouzom en amont de la station de production, au niveau du barrage des Oules.
En cas de pollution, la production d'eau au niveau de la station de production d'Arthez d'Asson sera interrompue et une alarme permettra d'en informer l'exploitant 24h/24h et 7j/7j.
Montant total des travaux : 29 309 € TTC
Subvention : ND (dossier déposé au Conseil général et à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne)

Date de réception : *prévu pour septembre 2011*

Figure 4 - Station d'alerte d'Arthez-d'Asson (source SETMO)

VII Solidarité et éducation.

1. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Le SMNEP ne compte pas d'abonné domestique.

2. Education.

Le Syndicat réalise des visites de ses installations afin de sensibiliser les scolaires à la problématique de l'eau :

- Master II EGTP de l'UPPA : 5 février 2010,
- 2nde du Lycée Agricole Pau-Montardon : 12 avril et 18 novembre 2010.

Dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Eau, le syndicat réfléchi à la création d'une salle pédagogique à destination des scolaires.

Afin de poursuivre cette démarche liée à l'apprentissage, le SMNEP a accueilli en stage mademoiselle Emilie LECONTE, étudiante de Licence professionnelle de l'Université d'Albi.

Ce stage de fin d'étude réalisé entre avril et juin 2010, avait pour objectif l'*« Etude et dimensionnement de la filière boues de la station d'eau potable d'Arthez-d'Asson ».*

Cette étude aura permis au syndicat d'engager une réflexion sur le devenir des boues de la station d'Arthez-d'Asson. Des travaux devraient être engagés en 2012.

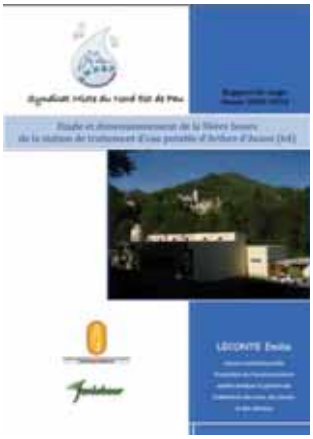

Photo 26 - Rapport de stage Emilie LECONTE

3. Communication.

Le syndicat s'est engagé dans la création de son site Internet. Opérationnel pour l'inauguration de la Maison de l'Eau, ce portail servira à faire connaitre les syndicats de distribution et le SMNEP.

4. Opérations de coopération décentralisée.

Le SMNEP n'a pas effectué d'action de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau au titre de l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour l'année 2010.

Dans le cadre du contrat de délégation du service de production d'eau potable qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2011, le délégataire s'engage à hauteur de 10 000€/an en appui de la collectivité dans le cadre de la loi OUDIN (la loi du 9 février 2005 permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.) et communication.

VIII Synthèse.

Critère	Unité	2009	2010
Ressource			
Volume prélevé	m^3	9 740 339	9 771 817
Indice de protection de la ressource	%	53,8%	70%
Production			
Volume produit	m^3	9 740 339	9 528 351
Ratio consommation énergétique	KW/m^3	0,47	0,50
Réseau			
Linéaire	Kml	188,8	188,8
Connaissance du réseau	Pts/80	50	60
Rendement	%	92,5%	92,3%
Indice volumes non consommés	$m^3/Km/j$	21,2	14,0
Indice linéaire de pertes en réseau	$m^3/Km/j$	14,1	10,6
Renouvellement	Km	0	0
Stockage			
Volume stockage	m^3	8 250	13 250
Volume de service	m^3	369 975	234 610
Consommation			
Volume vendu	m^3	8 638 090	8 563 772
Qualité (analyses ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	49 / 100%	53 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	55 / 100%	54 / 100%
Tarifs et recettes			
Part syndicale	€	0,1204	0,1204
Recette syndicale	$€/m^3$	1 042 193,60	1 038 302,15
Part délégataire	€	0,2098	0,2098
Recette délégataire	$€/m^3$	1 815 797,96	1 806 680,34

Tableau 22 - Synthèse 2010

ANNEXES

1. Arrêté de création du SMNEP
2. Délibérations choix du mode de gestion et choix du délégataire
3. Synoptique du syndicat
4. Evolution des consommations par syndicat
5. Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2010 (ARS)
6. Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

1. ARRETE DE CREATION DU SMNEP

PRÉFECTURE
DES
BASSES-PYRÉNÉES

4e Division

1er BUREAU

CD N° 2499 /D-1.
MS/LG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

O — 5-6-1963

ARRETE autorisant la constitution d'un Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable.

Le PREFET des BASSES-Pyrénées, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre,

VU le Livre Ier, Titre VII, Chapitres III et IV du Code de l'Administration communale, modifié par les ordonnances n°59-29 du 5 Janvier 1959 relative aux Syndicats de communes et n°59-30 du 5 janvier 1959 tendant à instituer des districts urbains dans les grandes agglomérations;

VU les délibérations concordantes aux termes desquelles les Comités des Syndicats intercommunaux d'Alimentation en eau potable dits "de NAY-OUEST", "de la PLAINE de NAY", "de la VALLEE de l'OUSSE", "de LEMBEYE", ont décidé de constituer un Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable;

SUR la proposition de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural,

A R R Ê T E :

ARTICLE PREMIER.- Est autorisée la constitution d'un Syndicat Mixte entre les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en eau potable de NAY-OUEST, de la PLAINE de NAY, de la VALLEE de l'OUSSE et de LEMBEYE.

ARTICLE 2.- Ce Syndicat qui prendra le titre de "Syndicat Intercommunal Mixte d'Alimentation en eau potable de la Région Nord-Est de PAU" aura pour buts :

1°) l'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats;
2°) la coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats intercommunaux intéressés.

Il sera administré conformément aux dispositions de l'article 14 du Code de l'Administration communale.

Son siège est fixé à la Préfecture des Basses-Pyrénées.

ARTICLE 3.- La désignation du Receveur du Syndicat Mixte précité fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

./.

ARTICLE 4.- Ampliation du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Basses-Pyrénées, sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne, à :

- MM. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural;
- le Président du Syndicat Intercommunal Mixte d'A.E.P. de la Région Nord-Est de PAU;
- les Présidents des Syndicats Intercommunaux visés à l'article 1er.

PAU, le 5 JUIN 1963

Le PREFET,

2. DELIBERATIONS CHOIX DU MODE DE GESTION ET CHOIX DU DELEGATAIRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU NORD EST DE PAU

Séance du 11 février 2010
OBJET : Approbation de la mise en délégation du service.
Date de la convocation : 22 janvier 2010

PA - PREFECTURE - A.R.
18 FEV. 2010
REÇU LE

L'an deux mille dix et le onze du mois de février à 9 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MM. CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DUBOSC, GARROT, LACOURREGE, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN et SANSOT.

Etaient absents et excusés : Les autres délégués.
Nbre de délégués : 22
Nbre de délégués en exercice : 15
Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15
M. Paul LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

*****

Le Comité Syndical,
VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport du Président annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte Nord Est de Pau et transmis aux membres de l'assemblée le 22 janvier 2010,
VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 janvier 2010,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de l'eau potable du Syndicat arrive à expiration le 31/12/2010.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE

- **d'approuver le principe de l'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public.**
  (Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le comité syndical n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.)
- **d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.**

> AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU

P.A. - PRÉFECTURE - A.R.
25 NOV. 2010
SERVICE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU NORD EST DE PAU

REÇU LE 29 NOV. 2010

Séance du 19 novembre 2010
OBJET : Approbation du choix du délégataire du service de production d'eau potable du SMNEP et du règlement du service
Date de la convocation : 29 octobre 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf du mois de novembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, DUBOSC, GAYAS, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Etaient absents et excusés : Les autres délégués.
Nbre de délégués :22
Nbre de délégués en exercice : 13
Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 13
Procuration : -
M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

*****

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de l'eau potable, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.

- Que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.

- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service.

- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de production d'eau potable et présente les caractéristiques suivantes :

  Durée : 12 années
  Début de l'exécution du contrat : 01/01/2011
  Fin du contrat : 31/12/2022
  Principales obligations du fermier :

  - Exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance et les renouvellements,

  - Fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaire s à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de

renforcement et d'extension, de renouvellement et, plus généralement, pour la maitrise du service délégué,

- Assurer les relations avec les abonnés,
- Tenir à jour les plans de réseaux et bases de données sur format informatique.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5

VU le rapport du Président sur le choix du délégataire

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19/01/2010

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> APPROUVE le choix de l'entreprise SAUR en tant que délégataire du service public de production d'eau potable

> APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes parmi lesquelles le règlement du service

> AUTORISE le Président à signer le contrat de délégation de service public.

> AUTORISE le Président à signer le règlement du service.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64420 SOUMOULOU

3. SYNOPTIQUE DU SYNDICAT

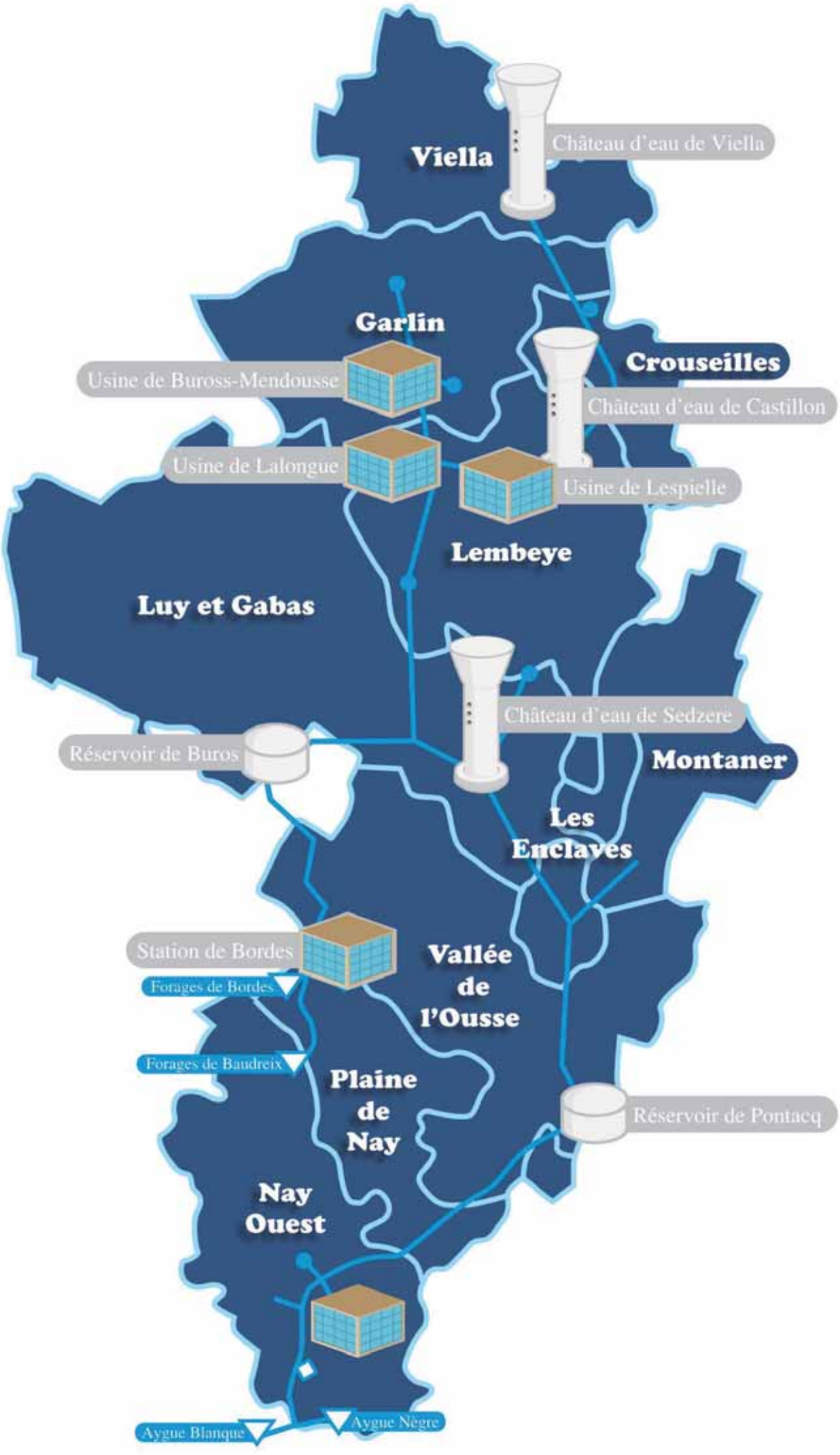
Viella
Château d'eau de Viella
Garlin
Usine de Buross-Mendousse
Crouseilles
Château d'eau de Castillon
Usine de Lalongue
Usine de Lespielle
Lembeye
Luy et Gabas
Château d'eau de Sedzere
Réservoir de Buros
Montaner
Les Enclaves
Station de Bordes
Vallée de l'Ousse
Forages de Bordes
Forages de Baudreix
Plaine de Nay
Réservoir de Pontacq
Nay Ouest
Aygue Blanque
Aygue Nègre

4. EVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR SYNDICAT

Evolution des consommations par collectivité (m^3/an)

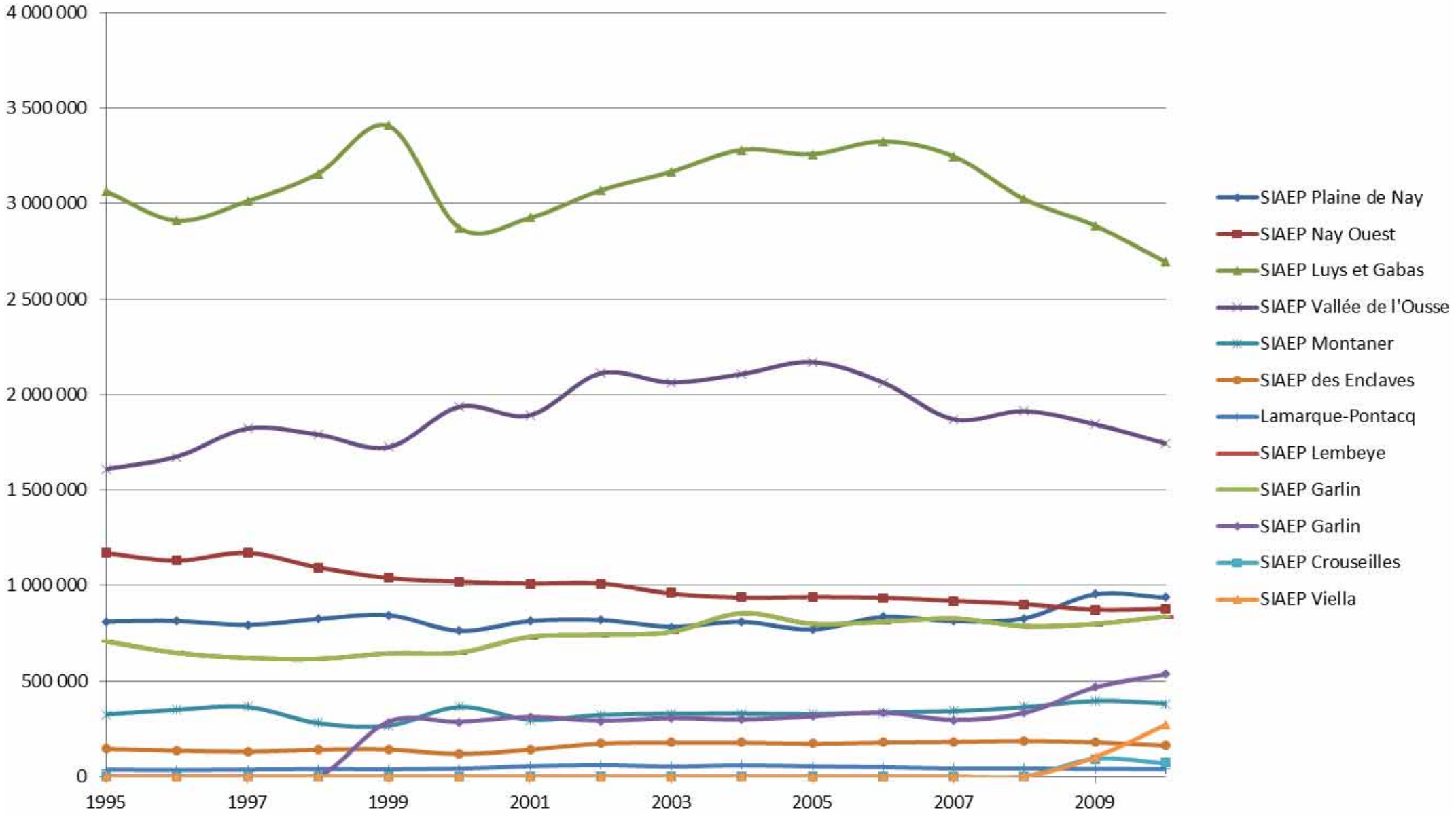

5. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2010 (ARS)

Agence Régionale de Santé Aquitaine

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2010

****

Unité de gestion : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Le bilan comprend 5 parties :

- Synthèse du contrôle 2010 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion

- Information sur la qualité des eaux distribuées en 2010 *(note résumé à joindre à la facture d'eau)*

- Introduction à la qualité des eaux d'alimentation humaine

- A - Organisation de l'alimentation en eau

- B - Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2010 présenté par unité de distribution
  - B-1 - Synthèse de la conformité de l'eau distribuée
  - B-2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée
  - B-3 – Historique du suivi des nitrates jusqu'en 2010

- C – Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

N° UGE : 0051

Synthèse du contrôle 2010 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion.

Qualité de l'eau distribuée :

L'eau produite par la station d'Arthez d'Asson a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores sulfito-réductrices et la turbidité.

L'eau produite par la station de Calibet a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Burosse a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Lalongue a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

L'eau produite par la station de Bordes a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. L'eau des Forages de Bordes présente une teneur en nitrates élevée (maximum relevé 49,8 mg/l sur le Forage F4). Cependant le mélange avec l'eau du Forage de Baudreix permet de distribuer une eau avec un taux de nitrates de l'ordre de 30 mg/l. Des traces de pesticides ont été relevées sur la station de traitement de Bordes (0,026 µg/l de déséthyl-atrazine et 0,011 µg/l d'atrazine).

L'eau produite par la station de Lespielle a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Sur les stations de Burosse et Lespielle, a été observé le dépassement de la valeur de référence pour la température. Cette eau se refroidit dans le réseau avant d'être distribuée.

Recommandations :

Mettre en place un système de surveillance de la turbidité sur l'eau brute de chacune des Aygues et de l'Ouzom.

Pour éviter tous incidents épisodiques, il convient de rester vigilant sur les points qui font l'efficacité de la désinfection. Une attention particulière doit être portée sur le maintien de teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement.

Par ailleurs, la loi impose au maître d'ouvrage de mettre en place des périmètres de protection des captages. Cette procédure doit être poursuivie pour les Aygues et l'Ouzom.

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 06/02/2004 autorisant le forage de Lalongue, du 09/03/2006 autorisant les forages de Bordes, du 27/06/2006 autorisant le forage de Baudreix, du 07/05/2008 autorisant les forages de Lespielle et Simacourbe et du 04/01/2011 doivent être respectées.

PAU, le 30/04/2011

Pour le Directeur,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Patrick BONILLA

INTRODUCTION A LA QUALITE DES EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée la consommation humaine est une préoccupation ma eure.
lle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits témoins de contamination fécale dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).
L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau distribuée par une unité de distribution est réalisée partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année.
La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stoc age - distribution.
n prévention, il est obligatoire, de par la loi, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Cependant, il est nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables. L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages, après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique la santé ou au contraire lui porter atteinte.
Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le **calcium le ma nésium le sodium le potassium les chlorures et les sul ates** qui participent ma oritairement la minéralisation totale de l'eau. **a dureté**, exprimée en degrés fran ais, représente la teneur en calcium, et en magnésium. A partir de 20 F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dép t de calcaire).
D'autres éléments, également non toxiques en de de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le go t, l'odeur de l'eau ou la formation de dép t. C'est le cas **du er du cui re du man anèse du inc du phosphore**.
Les paramètres azotés (**nitrates nitrites et ammoniaque**) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques pathogènes particuliers, notamment, pour les eunes enfants et les femmes enceintes.
e luor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable la prévention des caries dentaires alors que des teneurs supérieures peuvent entraîner des pathologies (au-del de 2 3 mg/l).
Les paramètres organoleptiques sont destinés évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.
Les éléments toxiques sont représentés par **les pesticides les métau lourds**, certains composés organochlorés d'origine industrielle, **les cyanures**, et **les hydrocar ures polycycliques aromatiques**. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées, de la durée de la consommation sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.
Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître **la teneur en désin ectant résiduel** dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), **la température de l'eau le p** (acidité ou basicité de l'eau), **la conducti ité** (évaluation de la minéralisation). Un p acide (inférieur 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure 150 µS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la Santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

L'ORGANISATION DU CONTROLE DES EAUX

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contr lés.
Outre l'auto-surveillance exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises un contr le mis en uvre par l'Agence égionale de Santé. Ce contr le s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage usqu'au robinet des consommateurs.
La fréquence et le type des visites et des analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont fonction de l'origine et de la nature des eaux, des traitements et de l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par les Laboratoires des Pyrénées de Lagor.
n cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les services sanitaires sont informés des mesures prises pouvant aller dans les cas les plus graves, usqu' recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.
Les données recueillies au cours du contr le sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables.
Un bilan de qualité est établi annuellement et adressé au maître d'ouvrage, l'exploitant et aux maires des communes concernées. Le bilan qui suit est établi partir des données recueillies durant l'année 2010.

L'INFORMATION DES USAGERS

Ce bilan doit être affiché la mairie des communes desservies et publié au recueil des actes administratifs dans les communes de plus de 3500 habitants.
De plus l'ensemble des résultats d'analyse doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.
Les éléments essentiels du bilan de qualité fait l'ob et d'une synthèse établie par l'Agence égionale de Santé. et qui est oindre la facture d'eau.
De plus, en cas de risque particulier pour la Santé lié la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant. L'exploitant doit également l'assurer pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

A- Organisation de l'alimentation en eau

UN□□E □E □□□□U□□□□N : N□00055□□□□□E□ □'□SS□N

Unité de gestion□0051 - S□□D□CA□ M□□□□DU □O□D □S□D□ PAU

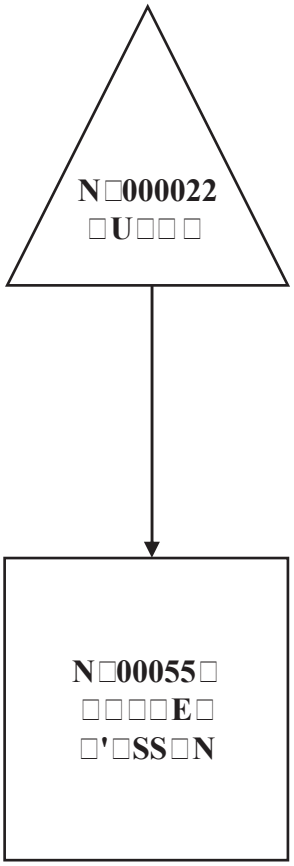

□é□ende: N□□uméro d'installation - Captage - Mélange de captages - Station de traitement production

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Cité Administrative Boulevard □ourasse - BP 1604 - 64016 PAU Cedex - □éléphone □05 59 14 51 50 - □élécopie □05 59 14 51 11
Bureau détaché □ Le Capitole, □ue Armand □oulet - 64600 A□□L□□ - □éléphone □05 59 52 00 33 - □élécopie □05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□E□EG□□□□N □E□□□□□ □□□□E
□ES □□□ENEES□□□□□N□□□UES

P□le Santé □nvironnementale

Sur□eillance sanitaire de la qualité des eau□d□alimentation humaine
□□□□
Synthèse 2010

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

UGE :	0051

l□unité de production:	□□□□E□ □'□SS□N	00055□

Maître d'ouvrage □ **S□N□□□□□ □ □□□E □U N□□□□ES□ □E □□U**
□xploitant □ **S□U□ □□□N□E**
□ype d'eau □ □au distribuée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La synthèse est effectuée par unité de distribution. □lle porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent □la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses.

□n fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

□ombre de prélèvements □	12	
□ombre de prélèvements non conformes □	0	
Proportion de prélèvements conformes □		**100** □

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

□ombre de prélèvements □	12	
□ombre de prélèvements non conformes □	0	
Proportion de prélèvements conformes □		**100** □

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2010 peut être qualifiée ainsi □

□pour les paramètres □actériolo□iques : Bonne qualité bactériologique
□pour les paramètres physico□chimiques : Bonne qualité physico-chimique

Réseau : 000554 ARTHEZ D'ASSON

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
******
Synthèse 2010

□aractéristiques qualitati□es par paramètre de l□eau distri□uée par le réseau de distri□ution :

000554 ARTHEZ D'ASSON

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 □□□□□ E□□ES □E□□□□N

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			12	0,1	0,25	0,4	
Chlore total	mg/LCl2			12	0,1	0,26	0,4	
Conductivité à 25℃	µS/cm			12	265	294,08	339	
pH	unitépH			12	7,6	7,92	8,1	
Température de l'eau	℃			12	8	11,83	15	

010 □□□□□ E□□ES □ □□□□□□□□ □□G□□UES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			12	0	-	5	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			12	0	-	5	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL			12	0	-	2	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			12	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	12	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	12	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			12	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			12	0,19	0,55	2,2	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			4	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			4	145	156,75	167	
pH	unitépH			4	7,92	8,19	8,29	
Titre alcalimétrique	°F			4	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			12	11,9	12,98	14,05	
Titre hydrotimétrique	°F			12	13,1	15,02	18,01	

Réseau : 000554 ARTHEZ D'ASSON

0□0 □ INERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			4	41,1	48,05	53,8	
Chlorures	mg/L			12	1,63	3,26	7,84	
Magnésium	mg/L			4	7,06	8,02	9,66	
Potassium	mg/L			4	0	0,23	0,374	
Sodium	mg/L			4	0,79	1,08	1,32	
Sulfates	mg/L			12	8,39	17,62	32,6	

0□□ □ER ET □ ANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			4	12,9	23,43	30,3	
Manganèse total	µg/l			4	0	0,00	0	

0□0 PARA□ ETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			12	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	12	1,05	1,54	2,09	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	12	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET □ ATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			12	0,48	0,86	1,53	

0□0 OLIGO-ELE□ ENTS ET □ ICROPOLLUANTS □ □

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	6,10	24,4	
Arsenic	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	4	0,011	0,01	0,0154	
Bore mg/L	mg/L		1	4	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	4	0	0,02	0,0386	
Mercure	µg/l		1	4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	4	0	0,00	0	

□□0 PARA□ ETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0,014	0,03	0,058	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0	0,01	0,0104	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0,016	0,02	0,033	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			4	0,024	0,03	0,04	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chloroforme	µg/l		100	4	3,84	6,91	12,3	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	4	0	1,27	2,23	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	4	4,28	8,16	14,5	

340 CO□ P□ORG□□OLATILS □ SE□ I-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

3□0 CO□ POSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBA□ ATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métamitrone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□□ □ ETABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES A□ I□ES□ACETA□ I□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Dicamba	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Dinoterbe	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Ioxynil	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Fludioxonil	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Flusilazol	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Myclobutanil	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Tébuconazole	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Triadiméfon	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

Réseau : 000554 ARTHEZ D'ASSON

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE □E PRO□UCTION □N□000□□□CALIBET

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

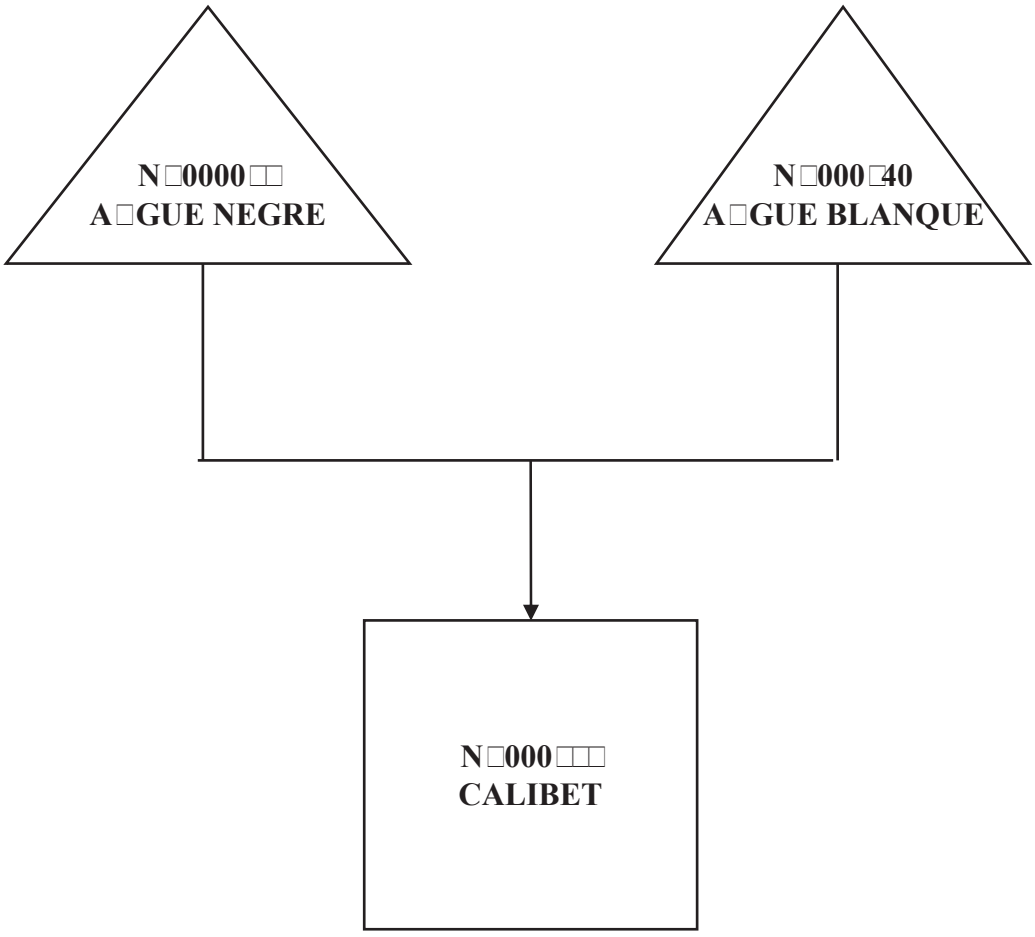

L□□□□□□N□ Numéro d'installation - Captage - Mélange de captages - Station de traitement production

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Cité Administrative Boulevard Tourasse - BP 1604 - 64016 PAU Cedex - Téléphone : 05 59 14 51 50 - Télécopie : 05 59 14 51 11
Bureau détaché : - Le Capitole, Rue Armand Toulet - 64600 ANGLET - Téléphone : 05 59 52 00 33 - Télécopie : 05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□ELEGATION TERRITORIALE
□ES P□RENEES-ATLANTIQUES

P□le Santé Environnementale

S□□□□□□□□□□□ □□□□□□□□□□
□□ □□ □□□□□□□ □□□
□□□□ □□□□□□ □□□□□□□□ □□□ □□□□
□□□□
S□□□□□□ □0□0

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

	UGE :	0051
□□□□□□ □□ □□□□□□□□□	**CALIBET**	**000□□□**

Ma□tre d'ouvrage : **S□N□ICAT □ I□TE □U NOR□-EST □E PAU**
Exploitant : **SAUR □RANCE**
T□pe d'eau : Eau distri□uée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La s□nth□se est effectuée par unité de distri□ution□Elle porte sur les anal□ses d'eau prélevée sur cette unité et les installations □ui l'alimentent : la station de traitement-production, □uand l'eau est distri□uée apr□s traitement, les captages ou les mélanges de captages, □uand l'eau est distri□uée sans traitement□

La □ualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nom□re d'anal□ses conformes par rapport au nom□re total d'anal□ses□

En fonction de cette proportion une appréciation glo□ale est ensuite portée successivement pour les param□tres □actériologi□ues et pour les param□tres ph□sico-chimi□ues□

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nom□re de prél□vements :	12	
Nom□re de prél□vements non conformes :	0	
Proportion de prél□vements conformes :		**□00 □**

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nom□re de prél□vements :	12	
Nom□re de prél□vements non conformes :	0	
Proportion de prél□vements conformes :		**□00 □**

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distri□uée en 2010 peut □tre □ualifiée ainsi :

- □□□□ □□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□□□□□□□□□□□□□□□□ Bonne □ualité □actériologi□ue
- □□□□ □□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□□□□-□□□□ □□□□□□ Bonne □ualité ph□sico-chimi□ue

Réseau : 000556 CALIBET

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
******
Synthèse 2010

Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :

000556 CALIBET

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			12	0,18	0,23	0,4	
Chlore total	mg/LCl2			12	0,18	0,23	0,4	
Conductivité à 25℃	µS/cm			12	198	213,75	229	
pH	unitépH			12	7,7	7,81	8,1	
Température de l'eau	℃			12	8	9,00	10	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			12	0	-	9	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			12	0	-	4	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			12	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	12	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	12	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			12	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			12	0,17	0,37	0,74	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			4	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			4	120	128,50	141	
pH	unitépH			4	8	8,10	8,18	
Titre alcalimétrique	°F			4	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			12	9,85	10,58	11,4	
Titre hydrotimétrique	°F			12	9,45	11,09	12,24	

Réseau : 000556 CALIBET

0□0 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			4	39,4	42,53	46,4	
Chlorures	mg/L			12	1,03	1,35	1,87	
Magnésium	mg/L			4	1,3	1,45	1,59	
Potassium	mg/L			4	0	0,06	0,241	
Sodium	mg/L			4	0,506	0,62	0,72	
Sulfates	mg/L			12	1,24	1,82	2,39	

0□□ □ER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			4	0	10,55	17,1	
Manganèse total	µg/l			4	0	0,00	0	

0□0 PARAMETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			12	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	12	1,21	1,56	1,86	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	12	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			12	0,42	0,84	1,46	

0□0 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	4,68	18,7	
Arsenic	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	4	0	0,00	0	
Bore mg/L	mg/L		1	4	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	4	0	0,04	0,0992	
Mercure	µg/l		1	4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	4	0	0,00	0	

□□0 PARAMETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0	0,01	0,034	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0	0,00	0,0067	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0	0,02	0,041	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			4	0	0,02	0,041	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chloroforme	µg/l		100	4	0	0,44	1,74	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	4	0	0,44	1,74	

340 COMP□ORG□□OLATILS □ SEMI-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

3□0 COMPOSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□10 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	4	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métamitrone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□□ METABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AMI□ES□ACETAMI□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

Réseau : 000556 CALIBET

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Ioxynil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

Réseau : 000556 CALIBET

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE □E PRO□UCTION : N□000□□□BOR□ES

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

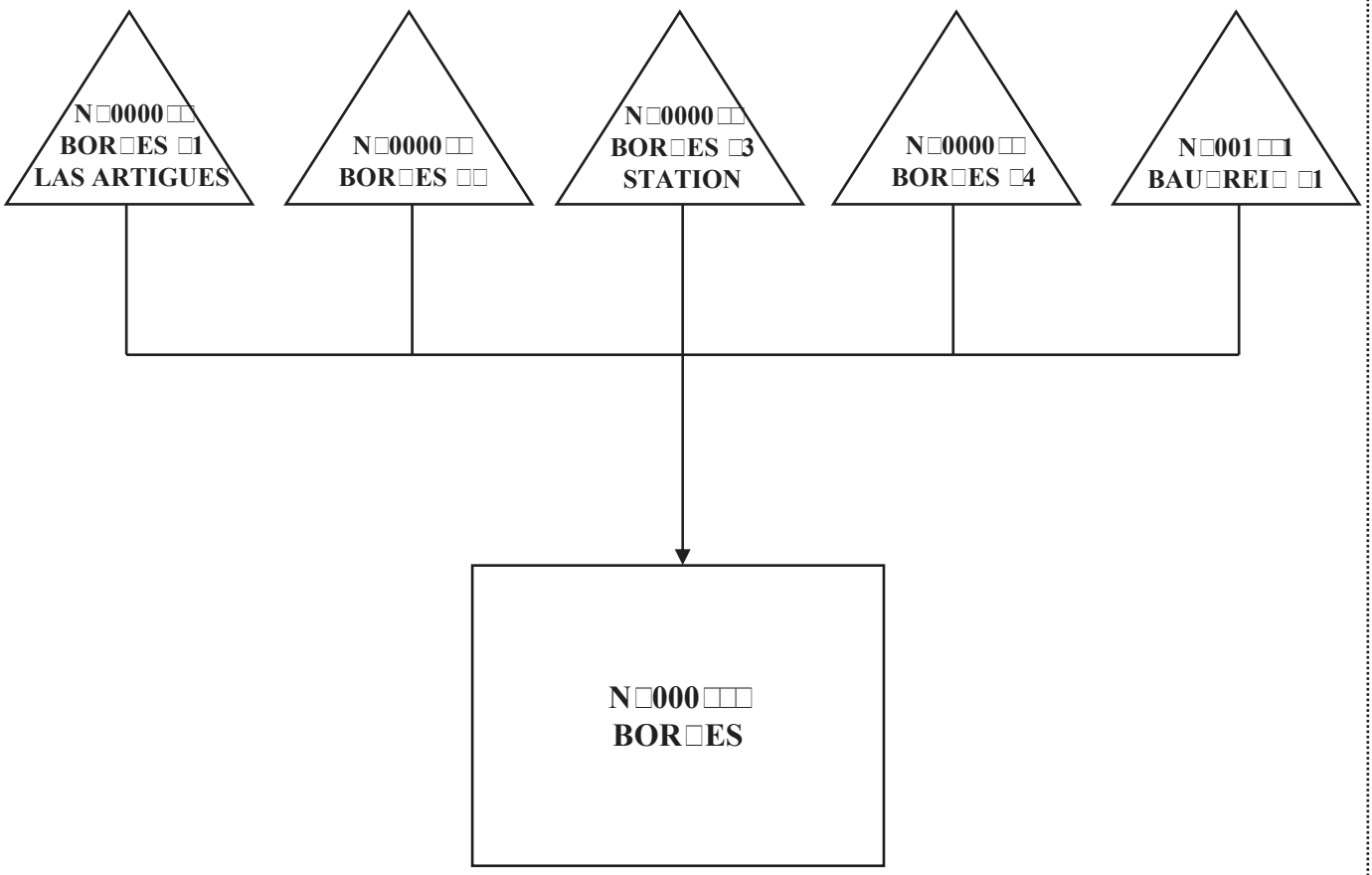

Lé□ende: N□ Numéro d'installation - Captage - Mélange de captages - Station de traitement production

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Cité Administrative Boulevard Tourasse - BP 1604 - 64016 PAU Cedex - Téléphone : 05 59 14 51 50 - Télécopie : 05 59 14 51 11
Bureau détaché : - Le Capitole, Rue Armand Toulet - 64600 ANGLET - Téléphone : 05 59 52 00 33 - Télécopie : 05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□ELEGATION TERRITORIALE
□ES P□RENEES-ATLANTIQUES

P□le Santé Environnementale

Surveillance sanitaire de la qualité des eau□ d'alimentation □umaine
□□□□
S□nt□èse □010

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

UGE :	0051

l'unité de production:	BOR□ES	000□□□

Ma□tre d'ouvrage : **S□N□ICAT MI□TE □U NOR□-EST □E PAU**
Exploitant : **SAUR □RANCE**
T□pe d'eau : Eau distri□uée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La s□nth□se est effectuée par unité de distri□ution□Elle porte sur les anal□ses d'eau prélevée sur cette unité et les installations □ui l'alimentent : la station de traitement-production, □uand l'eau est distri□uée apr□s traitement, les captages ou les mélanges de captages, □uand l'eau est distri□uée sans traitement□

La □ualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nom□re d'anal□ses conformes par rapport au nom□re total d'anal□ses□

En fonction de cette proportion une appréciation glo□ale est ensuite portée successivement pour les param□tres □actériologi□ues et pour les param□tres ph□sico-chimi□ues□

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nom□re de prél□vements :	12
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nom□re de prél□vements :	13
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distri□uée en 2010 peut □tre □ualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériolo□iques : Bonne □ualité □actériologi□ue
- pour les paramètres p□□sico-c□imiques : Bonne □ualité ph□sico-chimi□ue

Réseau : 000565 BORDES

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
******
Synthèse 2010

Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :

000565 BORDES

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			13	0	0,31	0,7	
Chlore total	mg/LCl2			13	0	0,31	0,7	
Conductivité à 25℃	µS/cm			13	375	405,54	435	
pH	unitépH			13	7,4	7,49	7,8	
Température de l'eau	℃			13	11	14,08	18	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			12	0	-	4	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			12	0	-	2	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			12	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	12	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	12	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			12	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			12	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			12	0	0,18	0,47	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			4	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			4	181	192,50	200	
pH	unitépH			4	7,8	7,99	8,12	
Titre alcalimétrique	°F			4	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			12	14,9	15,95	16,8	
Titre hydrotimétrique	°F			12	18,5	19,67	21,2	

Réseau : 000565 BORDES

0□0 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			4	67,7	72,38	78	
Chlorures	mg/L			12	7,46	8,73	9,38	
Magnésium	mg/L			4	3,85	4,12	4,26	
Potassium	mg/L			4	0,959	1,27	1,6	
Sodium	mg/L			4	3,81	4,91	6,25	
Sulfates	mg/L			12	13	13,98	15,1	

0□□ □ER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			4	10,1	23,85	32,3	
Manganèse total	µg/l			4	0	0,00	0	

0□0 PARAMETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			12	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	13	21,3	27,17	33,9	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	12	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			12	0	0,49	1,37	

0□0 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			4	0	10,40	16,6	
Arsenic	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	4	0,0144	0,02	0,0175	
Bore mg/L	mg/L		1	4	0	0,00	0	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	4	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	4	0,0529	0,08	0,111	
Mercure	µg/l		1	4	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	4	0	0,00	0	

□□0 PARAMETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			4	0,023	0,05	0,06	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			4	0,0265	0,04	0,0442	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			4	0,019	0,03	0,045	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			4	0,061	0,07	0,083	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			4	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	4	0	0,43	1,71	
Chloroforme	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	4	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	4	0	0,43	1,71	

340 COMP□ORG□□OLATILS □ SEMI-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	4	0	0,00	0	

3□0 COMPOSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	4	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	4	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	4	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	

□10 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	5	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	5	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	5	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	5	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	5	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	5	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	5	0	0,00	0,011	
Métamitrone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□□ METABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	5	0	0,01	0,026	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AMI□ES□ACETAMI□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Dicamba	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Dinoterbe	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Ioxynil	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Fludioxonil	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Flusilazol	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Myclobutanil	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	
Tébuconazole	µg/l		0.1	*5*	*0*	*0,00*	*0*	
Triadiméfon	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	*4*	*0*	*0,00*	*0*	

Réseau : 000565 BORDES

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	4	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	5	0	0,01	0,037	
Trifluraline	µg/l		0.1	5	0	0,00	0	

B-3 □istorique du suivi des nitrates □usqu□en □010

Les ressources utilisées, situées en zone rurale, sont sensibles aux contaminations d'origine agricole. C'est pourquoi, un suivi approfondi du paramètre nitrate est effectué depuis plusieurs années.

Le graphe suivant retrace l'historique de ce suivi jusqu'en 2010 et montre l'évolution au cours des années.

□ORAGES □E BOR□ES : évolution de la teneur en nitrates par □ora□e

UGE : 0051

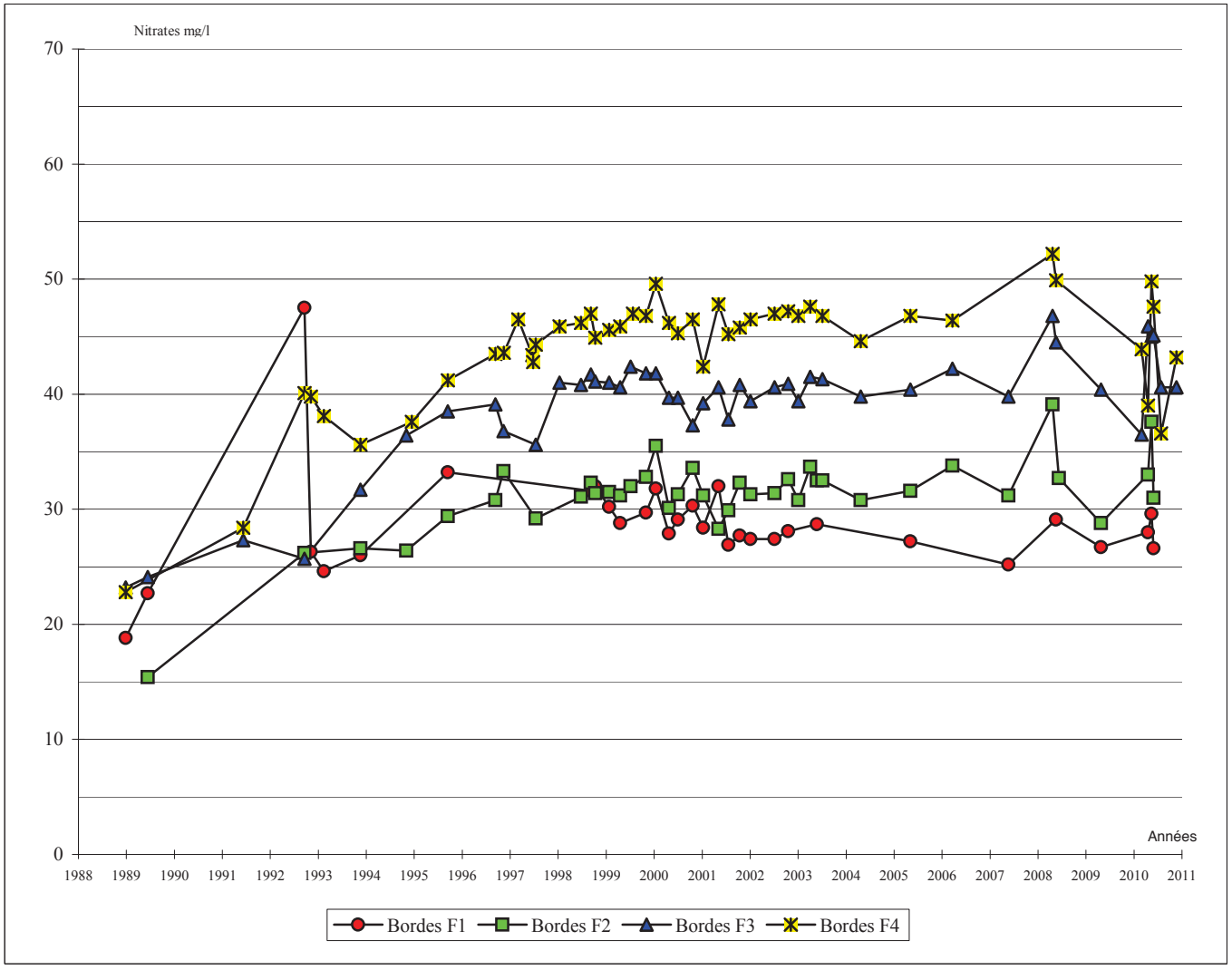

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE □E PRO□UCTION : N□000□□□BUROSSE

□nité de gestion□0051 □□□N□□C□□ □ □□□□ □□ N□□□ □□□ □□ □□□

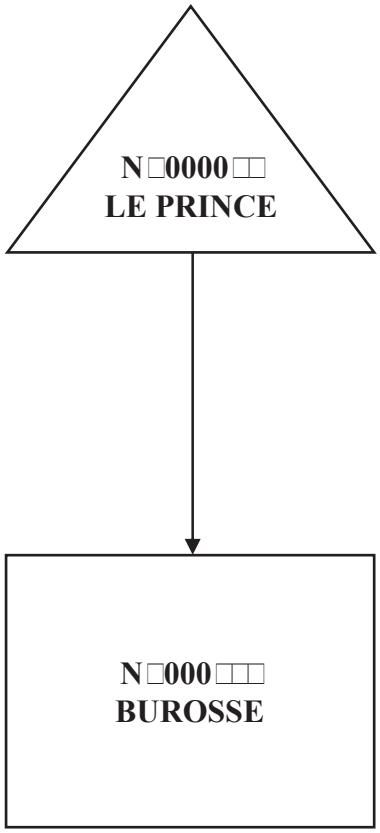

Lé□ende: N□□Numéro d'installation □ Captage □ □ élange de captages □ □tation de traitement production

□irection □épartementale des □ffaires □anitaires et □ociales □Cité □dministrative Boulevard □ourasse □B□ 1604 □64016 □□□ Cedex □□éléphone □05 59 14 51 50 □□élécopie □05 59 14 51 11
Bureau détaché □□Le Capitole, □ue □rmand □oulet □64600 □N□L□□ □□éléphone □05 59 52 00 33 □□élécopie □05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□ELEGATION TERRITORIALE
□ES P□RENEES-ATLANTIQUES

□□le □anté □nvironnementale

Surveillance sanitaire de la qualité des eau□ d'alimentation □umaine
□□□□
S□nt□èse □010

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

UGE :	0051

l'unité de production:	BUROSSE	000□□□

□ a□tre d'ouvrage □ **S□N□ICAT MI□TE □U NOR□-EST □E PAU**
□xploitant □ **SAUR □RANCE**
□□pe d'eau □ □au distribuée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La s□nthèse est effectuée par unité de distribution. □lle porte sur les anal□ses d'eau prélevée sur cette unité et les installations qui l'alimentent □la station de traitement□production, quand l'eau est distribuée après traitement, les captages ou les mélanges de captages, quand l'eau est distribuée sans traitement.

La qualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nombre d'anal□ses conformes par rapport au nombre total d'anal□ses.

□n fonction de cette proportion une appréciation globale est ensuite portée successivement pour les paramètres bactériologiques et pour les paramètres ph□sico□chimiques.

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nombre de prélèvements □	3
Nombre de prélèvements non conformes □	0
□roportion de prélèvements conformes □	**100** □

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nombre de prélèvements □	3
Nombre de prélèvements non conformes □	0
□roportion de prélèvements conformes □	**100** □

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distribuée en 2010 peut □tre qualifiée ainsi □

- pour les paramètres bactériolo□iques : Bonne qualité bactériologique
- pour les paramètres p□□sico-c□imiques : Bonne qualité ph□sico□chimique

Réseau : 000566 BUROSSE

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
****
Synthèse 2010

Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :

000566 BUROSSE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			3	0,2	0,30	0,36	
Chlore total	mg/LCl2			3	0,2	0,30	0,36	
Conductivité à 25℃	µS/cm			3	347	347,67	348	
pH	unitépH			3	7,6	7,67	7,7	
Température de l'eau	℃			3	24	24,67	25	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			3	0	-	13	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			3	0	-	17	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			3	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	3	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	3	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			3	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			3	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			3	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			3	0,14	0,15	0,15	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			1	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			1	179,8	179,80	179,8	
pH	unitépH			1	8,28	8,28	8,28	
Titre alcalimétrique	°F			1	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			3	14,75	14,85	15	
Titre hydrotimétrique	°F			3	10,69	11,25	11,6	

0□0 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			1	30,9	30,90	30,9	
Chlorures	mg/L			3	17,1	17,70	18,3	
Magnésium	mg/L			1	7,16	7,16	7,16	
Potassium	mg/L			1	4,39	4,39	4,39	
Sodium	mg/L			1	26,6	26,60	26,6	
Sulfates	mg/L			3	2,11	2,28	2,43	

0□□ □ER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			1	22,6	22,60	22,6	
Manganèse total	µg/l			1	0	0,00	0	

0□0 PARAMETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			3	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	3	0,772	0,87	1,01	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	3	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			3	0,325	0,41	0,558	

0□0 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			1	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	1	0,051	0,05	0,051	
Bore mg/L	mg/L		1	1	0,0971	0,10	0,0971	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	1	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	1	0,325	0,33	0,325	
Mercure	µg/l		1	1	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	1	0	0,00	0	

□□0 PARAMETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			1	0,218	0,22	0,218	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			1	0,1225	0,12	0,1225	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			1	0,08	0,08	0,08	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			1	0,202	0,20	0,202	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			1	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	1	3,38	3,38	3,38	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	1	1,73	1,73	1,73	
Chloroforme	µg/l		100	1	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	1	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	1	5,11	5,11	5,11	

Réseau : 000566 BUROSSE

340 COMP□ORG□□OLATILS □ SEMI-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	1	0	0,00	0	

3□0 COMPOSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	1	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	1	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	1	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	1	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□10 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	1	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	1	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	1	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	1	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	1	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	1	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Métamitrone	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□□ METABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AMI□ES□ACETAMI□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

Réseau : 000566 BUROSSE

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Ioxynil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

Réseau : 000566 BUROSSE

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	1	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l		0.1	1	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE □E PRO□UCTION : N□001□□□LALONGUE

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

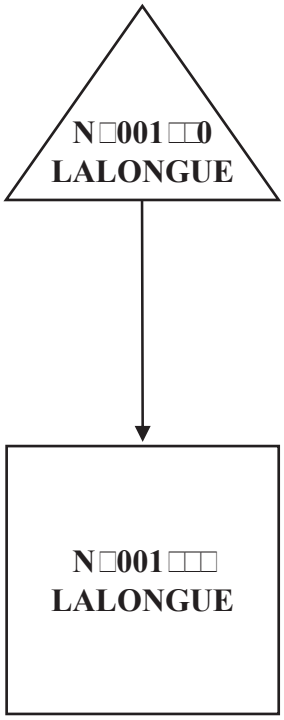

Lé□ende: N□ Numéro d'installation - Captage - Mélange de captages - Station de traitement production

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Cité Administrative Boulevard Tourasse - BP 1604 - 64016 PAU Cedex - Téléphone : 05 59 14 51 50 - Télécopie : 05 59 14 51 11
Bureau détaché : - Le Capitole, Rue Armand Toulet - 64600 ANGLET - Téléphone : 05 59 52 00 33 - Télécopie : 05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□ELEGATION TERRITORIALE
□ES P□RENEES-ATLANTIQUES

P□le Santé Environnementale

Surveillance sanitaire de la qualité des eau□ d'alimentation □umaine
□□□□
S□nt□èse □010

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

UGE :	0051

l'unité de production:	LALONGUE	001□□□

Ma□tre d'ouvrage : **S□N□ICAT MI□TE □U NOR□-EST □E PAU**
Exploitant : **SAUR □RANCE**
T□pe d'eau : Eau distri□uée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La s□nth□se est effectuée par unité de distri□ution□Elle porte sur les anal□ses d'eau prélevée sur cette unité et les installations □ui l'alimentent : la station de traitement-production, □uand l'eau est distri□uée apr□s traitement, les captages ou les mélanges de captages, □uand l'eau est distri□uée sans traitement□

La □ualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nom□re d'anal□ses conformes par rapport au nom□re total d'anal□ses□

En fonction de cette proportion une appréciation glo□ale est ensuite portée successivement pour les param□tres □actériologi□ues et pour les param□tres ph□sico-chimi□ues□

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nom□re de prél□vements :	8
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nom□re de prél□vements :	8
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distri□uée en 2010 peut □tre □ualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériolo□iques : Bonne □ualité □actériologi□ue
- pour les paramètres p□□sico-c□imiques : Bonne □ualité ph□sico-chimi□ue

Réseau : 001562 LALONGUE

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
******
Synthèse 2010

Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :

001562 LALONGUE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			6	0,16	0,25	0,4	
Chlore total	mg/LCl2			6	0,16	0,26	0,4	
Conductivité à 25℃	µS/cm			8	320	324,75	335	
pH	unitépH			8	7,1	7,53	7,7	
Température de l'eau	℃			8	21	22,88	24	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			6	0	-	0	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			6	0	-	13	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			6	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	6	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	6	0	-	0	
Légionella pneumophilla sp (L)	n/L			2	0	-	0	
Legionella sp	n/L			2	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			6	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			6	0	0,02	0,11	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			3	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			3	149	165,67	177	
pH	unitépH			3	7,65	7,87	8,01	
Titre alcalimétrique	°F			3	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			6	12,2	13,54	14,5	
Titre hydrotimétrique	°F			6	10,45	10,91	11,2	

Réseau : 001562 LALONGUE

0□0 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			3	37,2	38,03	39,1	
Chlorures	mg/L			6	10,6	11,42	12,2	
Magnésium	mg/L			3	3,62	3,68	3,79	
Potassium	mg/L			3	2,93	3,14	3,48	
Sodium	mg/L			3	23,27	23,46	23,7	
Sulfates	mg/L			6	5,22	12,60	27,1	

0□□ □ER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			3	0	0,00	0	
Manganèse total	µg/l			3	0	0,00	0	

0□0 PARAMETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			6	0	0,00	0	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	6	0,85	1,01	1,22	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	6	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			6	0	0,27	0,44	

0□0 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			3	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	3	0,0331	0,03	0,037	
Bore mg/L	mg/L		1	3	0,0503	0,05	0,0595	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	3	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	3	0,141	0,16	0,19	
Mercure	µg/l		1	3	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	3	0	0,00	0	

□□0 PARAMETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			3	0,027	0,05	0,074	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			3	0,0817	0,09	0,096	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			3	0,035	0,05	0,077	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			3	0,121	0,14	0,16	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			3	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	3	0	0,36	1,09	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	3	0	0,93	1,44	
Chloroforme	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	3	0	1,29	2,53	

340 COMP□ORG□□OLATILS □ SEMI-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	3	0	0,00	0	

3□0 COMPOSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□10 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métamitrone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□□ METABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AMI□ES□ACETAMI□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

Réseau : 001562 LALONGUE

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Ioxynil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

Réseau : 001562 LALONGUE

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

A- Organisation de l'alimentation en eau

UNITE □E PRO□UCTION : N□001□3□USINE □E LESPIELLE

Unité de gestion: 0051 - SYNDICAT MIXTE DU NORD EST DE PAU

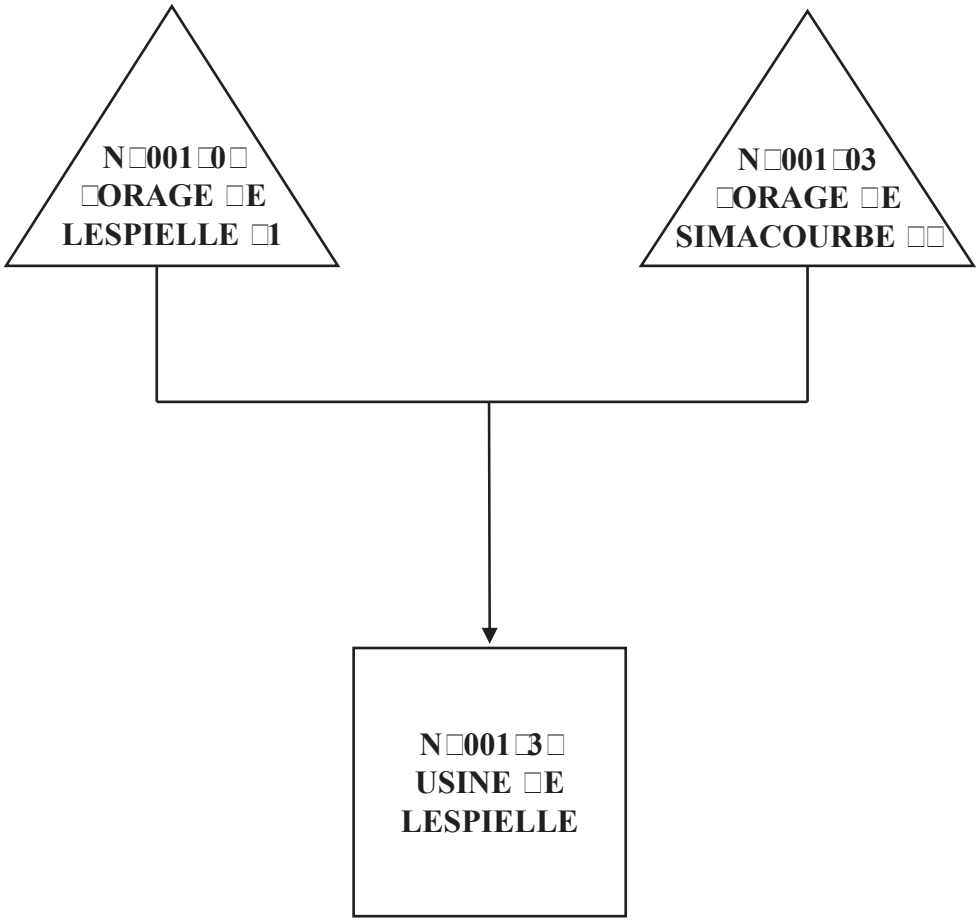

Lé□ende: N□ Numéro d'installation - Captage - Mélange de captages - Station de traitement production

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Cité Administrative Boulevard Tourasse - BP 1604 - 64016 PAU Cedex - Téléphone : 05 59 14 51 50 - Télécopie : 05 59 14 51 11
Bureau détaché : - Le Capitole, Rue Armand Toulet - 64600 ANGLET - Téléphone : 05 59 52 00 33 - Télécopie : 05 59 31 98 80

Agence Régionale de Santé Aquitaine

□ELEGATION TERRITORIALE
□ES P□RENEES-ATLANTIQUES

P□le Santé Environnementale

Surveillance sanitaire de la qualité des eau□ d'alimentation □umaine
□□□□
S□nt□èse □010

B - Bilan de la qualité des eaux distribuées par

UGE :	0051

l'unité de production:	USINE □E LESPIELLE	001□3□

Ma□tre d'ouvrage : **S□N□ICAT MI□TE □U NOR□-EST □E PAU**
Exploitant : **SAUR □RANCE**
T□pe d'eau : Eau distri□uée aprés traitement

B - 1 : Synthèse de la conformité de l'eau distribuée

La s□nth□se est effectuée par unité de distri□ution□Elle porte sur les anal□ses d'eau prélevée sur cette unité et les installations □ui l'alimentent : la station de traitement-production, □uand l'eau est distri□uée apr□s traitement, les captages ou les mélanges de captages, □uand l'eau est distri□uée sans traitement□

La □ualité de l'eau est examinée □partir de la proportion du nom□re d'anal□ses conformes par rapport au nom□re total d'anal□ses□

En fonction de cette proportion une appréciation glo□ale est ensuite portée successivement pour les param□tres □actériologi□ues et pour les param□tres ph□sico-chimi□ues□

B - 1 - 1 : Qualité bactériologique

Nom□re de prél□vements :	6
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 2 : Qualité physico-chimique

Nom□re de prél□vements :	6
Nom□re de prél□vements non conformes :	0
Proportion de prél□vements conformes :	**100 □**

B - 1 - 3 : Appréciation globale de la qualité

L'eau distri□uée en 2010 peut □tre □ualifiée ainsi :

- pour les paramètres bactériolo□iques : Bonne □ualité □actériologi□ue
- pour les paramètres p□□sico-c□imiques : Bonne □ualité ph□sico-chimi□ue

Réseau : 001736 USINE DE LESPIELLE

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Pôle Santé Environnementale

Surveillance sanitaire
de la qualité des
eaux d'alimentation humaine
****
Synthèse 2010

Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée par le réseau de distribution :

001736 USINE DE LESPIELLE

Les tableaux suivants présentent par paramètre le rappel des normes, le nombre d'analyses réalisées en 2010 et les valeurs minimale, maximale et moyenne observées. Dans la colonne observations, il est fait mention, s'il y a lieu, du nombre de dépassement de norme constaté dans l'année.
La synthèse est effectuée à partir des analyses réalisées sur l'unité de distribution et sur les installations qui l'alimentent : sur la station de traitement-production de l'eau quand l'eau subit un traitement avant distribution ainsi que sur les captages pour les paramètres non modifiés par un traitement.

000 PARAMETRES TERRAIN

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlore libre	mg/LCl2			6	0,2	0,34	0,46	
Chlore total	mg/LCl2			6	0,28	0,37	0,46	
Conductivité à 25℃	µS/cm			6	302	316,00	334	
pH	unitépH			6	7,8	7,87	7,9	
Température de l'eau	℃			6	21	23,67	25	

010 PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL			6	0	-	1	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL			6	0	-	2	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL			6	0	-	0	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL		0	6	0	-	0	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL		0	6	0	-	0	

030 CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Coloration	mg/L Pt			6	0	0,00	0	
Odeur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Saveur (qualitatif)	qualit.			6	0	0,00	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU			6	0	0,02	0,1	

040 EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbonates	mg/LCO3			3	0	0,00	0	
Hydrogénocarbonates	mg/L			3	151	163,00	171	
pH	unitépH			3	8,2	8,24	8,29	
Titre alcalimétrique	°F			3	0	0,00	0	
Titre alcalimétrique complet	°F			6	9,35	12,10	14	
Titre hydrotimétrique	°F			6	12,8	13,44	14,05	

Réseau : 001736 USINE DE LESPIELLE

0□0 MINERALISATION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Calcium	mg/L			3	44,64	46,31	48,4	
Chlorures	mg/L			6	6,43	8,39	10,4	
Magnésium	mg/L			3	4,39	4,61	4,75	
Potassium	mg/L			3	2,77	2,89	3,12	
Sodium	mg/L			3	8,25	10,08	11,8	
Sulfates	mg/L			6	8,57	25,52	52,1	

0□□ □ER ET MANGANESE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Fer total	µg/l			3	0	0,00	0	
Manganèse total	µg/l			3	0	0,00	0	

0□0 PARAMETRES A□OTES ET P□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Ammonium (en NH4)	mg/L			6	0	0,02	0,0944	
Nitrates (en NO3)	mg/L		50	6	0	0,03	0,155	
Nitrites (en NO2)	mg/L		0.5	6	0	0,00	0	

0□0 O□□GENE ET MATIERES ORGANIQUES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Carbone organique total	mg/L C			6	0	0,05	0,309	

0□0 OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aluminium total µg/l	µg/l			3	0	0,00	0	
Arsenic	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Baryum	mg/L		0.7	3	0,0271	0,03	0,037	
Bore mg/L	mg/L		1	3	0,0219	0,03	0,035	
Cyanures totaux	µg/l CN		50	3	0	0,00	0	
Fluorures mg/L	mg/L		1.5	3	0,169	0,21	0,236	
Mercure	µg/l		1	3	0	0,00	0	
Sélénium	µg/l		10	3	0	0,00	0	

□□0 PARAMETRES LIES A LA RA□IOACTI□ITE

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Activité alpha globale en Bq/L	Bq/L			3	0,03	0,06	0,102	
Activité bêta attribuable au K40	Bq/L			3	0,077	0,08	0,0861	
Activité béta glob. résiduelle Bq/L	Bq/l			3	0,026	0,04	0,069	
Activité béta globale en Bq/L	Bq/l			3	0,103	0,12	0,155	
Activité Tritium (3H)	Bq/l			3	0	0,00	0	

330 SOUS-PRO□UIT □E □ESIN□ECTION

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromates	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Bromoforme	µg/l		100	3	0	0,00	0	
Chlorodibromométhane	µg/l		100	3	1,28	1,30	1,33	
Chloroforme	µg/l		100	3	0	0,37	1,12	
Dichloromonobromométhane	µg/l		100	3	0	0,73	1,18	
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		100	3	1,29	2,40	3,58	

340 COMP□ORG□□OLATILS □ SEMI-□OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benzène	µg/l		1	3	0	0,00	0	

3□0 COMPOSES ORGANO□ALOGENES □OLATILS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlorure de vinyl monomère	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Dichloroéthane-1,2	µg/l		3	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylèn+Trichloroéthylèn	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	µg/l		10	3	0	0,00	0	
Trichloroéthylène	µg/l		10	3	0	0,00	0	

400 PESTICI□ES TRICETONES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Mésotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Sulcotrione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□10 PESTICI□ES AR□LO□□ACI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
2,4-D	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
2,4-MCPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Mécoprop	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triclopyr	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES CARBAMATES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Benfuracarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbaryl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbendazime	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Carbofuran	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenoxycarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Méthomyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrimicarbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□30 PESTICI□ES ORGANOC□LORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Dieldrine	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Endosulfan alpha	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endosulfan béta	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endosulfan sulfate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Endrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
HCH gamma (lindane)	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Heptachlore	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Heptachlore époxide	µg/l		0.03	3	0	0,00	0	
Isodrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Organochlorés totaux	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Oxadiazon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□40 PESTICI□ES ORGANOP□OSP□ORES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cadusafos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorfenvinphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorméphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorpyriphos éthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorpyriphos méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diazinon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthoate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isofenvos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Malathion	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Ométhoate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Organophosphorés totaux	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Parathion éthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Parathion méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Propargite	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuphos	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Vamidothion	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métamitrone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Simazine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuthylazin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbutryne	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□□ METABOLITES □ES TRIA□INES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Atrazine déséthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Atrazine-déisopropyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Terbuthylazin déséthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES AMI□ES□ACETAMI□ES□□□

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Acétochlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Alachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Cymoxanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthénamide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métolachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Napropamide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oryzalin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Propachlore	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébutam	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tolylfluanide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES UREES SUBSTITUEES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Chlortoluron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isoproturon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Linuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Monolinuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

Réseau : 001736 USINE DE LESPIELLE

□□□ PESTICI□ES SUL□ON□LUREES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Metsulfuron méthyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Nicosulfuron	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES P□RET□RINOI□ES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Cyperméthrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Deltaméthrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Lambda Cyhalothrine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES NITROP□ENOLS ET ALCOOLS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Bromoxynil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dicamba	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dinoterbe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Imazaméthabenz	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Ioxynil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□□0 PESTICI□ES TRIA□OLES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aminotriazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Epoxyconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fludioxonil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Flusilazol	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Myclobutanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébuconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Triadiméfon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

□00 PESTICI□ES STROBILURINES

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Azoxystrobine	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

Réseau : 001736 USINE DE LESPIELLE

□00 PESTICI□ES □I□ERS

Paramètres	Unité	Norme		Nbre de valeurs	Valeurs observées			Observations
		Mini	Maxi		Mini	Moyenne	Maxi	
Aclonifen	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
AMPA	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Benoxacor	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Bentazone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Bromacil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Captane	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chloroméquat chlorure	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Chlorothalonil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Clopyralid	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Cyprodinil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Dichlobénil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Diméthomorphe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropidin	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fenpropimorphe	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Fipronil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Folpel	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Glufosinate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Glyphosate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Imidaclopride	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Iprodione	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Isoxaflutole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Métalaxyle	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Norflurazon	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oxadixyl	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Oxyfluorfene	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pendiméthaline	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Prochloraze	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Procymidone	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyridate	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyrifénox	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Pyriméthanil	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tébufénozide	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Tétraconazole	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	
Total des pesticides analysés	µg/l		0.5	3	0	0,00	0	
Trifluraline	µg/l		0.1	3	0	0,00	0	

DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

C - Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est demandé en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 200 7 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports ann uels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Règles de calcul : La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action
20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
50 % Dossier recevable déposé en préfecture
60 % Arrêté préfectoral
80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Au delà de 80 % l'appréciation de l'indicateur d'avancement est de la compétence du maître d'ouvrage.

La collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective du respect des prescriptions de l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Code et nom de l'unité de gestion : 0051 SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Dépt	Code Captage	Nom du captage	D.U.P. - Date	Indice	Débit	Indice pondéré (*)	Indice consolidé /UGE (**)
064	064000022	OUZOM		0,40	4500	1800,0	
064	064000027	AYGUE NEGRE		0,40	600	240,0	
064	064000055	BORDES F1 - LAS ARTIGUES	09/03/2006	**0,80**	816	652,8	
064	064000056	BORDES F2	09/03/2006	**0,80**	2640	2112,0	
064	064000057	BORDES F3 STATION	09/03/2006	**0,80**	4032	3225,6	
064	064000058	BORDES F4	09/03/2006	**0,80**	1992	1593,6	
064	064000059	FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	04/01/2011	**0,80**	600	480,0	
064	064000145	AYGUE BLANQUE		0,40	600	240,0	
064	064001560	LALONGUE	06/02/2004	**0,80**	3000	2400,0	
064	064001621	BAUDREIX F1	27/06/2006	**0,80**	3600	2880,0	
064	064001702	FORAGE DE LESPIELLE (F1)	07/05/2008	**0,80**	4000	3200,0	
064	064001703	FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	07/05/2008	**0,80**	4000	3200,0	
Total	12				30380	22024,0	72,5 %

(*) Indice pondéré : indice d'avancement du captage x débit du captage
(**) indice consolidé/UGE : somme des indices pondérés de l'UGE / somme des débits de l'UGE

6. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'agence de l'eau *vous informe*

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.
La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).
Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des

modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs… par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2010, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 172 millions d'euros dont 145 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2010 ?

64,2 %
payés par les usagers domestiques
(répercutés sur le prix de l'eau)
de redevance de pollution domestique

3,1 %
payés par les industriels
(pollution non domestique)
de redevance de pollution

0,1 %
payé par les éleveurs
de redevance de pollution

18 %
payés par les usagers domestiques
(répercutés sur le prix de l'eau)
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

1 %
payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*
de redevance pour la protection du milieu aquatique

5,4 %
payés par les industriels et les installations hydroélectriques
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

3,5 %
payés par les irrigants
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau

4,6 %
payé par les distributeurs de produits phytosanitaires
(part agence de l'eau)
de redevance de pollution diffuse

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales…) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs…) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2010 ?

7,4 %
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

3,6 %
pour la gestion quantitative
de la ressource en eau

62,9 %
aux collectivités
pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales
dont 11,3 € pour la solidarité envers les communes rurales et 12,6 € de primes à la performance épuratoire

8,3 %
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité et écologique - et des zones humides

6,8 %
pour l'animation des politiques de l'eau
dont 0,9 € d'aides à la solidarité humanitaire :
études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, internationale, éducation, information

8,5 %
principalement aux collectivités
dont 1,5 € pour la solidarité envers les communes rurales
pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable,
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires

2,5 %
aux exploitants concernés
pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne *(chiffres 2010)*

Pour dépolluer les eaux

- 85 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 6 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- 66 captages stratégiques sont en cours de protection.
- 8100 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales dont 6400 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 8200 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 14 430 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 19 ouvrages rendus franchissables par les poissons *(continuité écologique)*.
- 62% du bassin couvert par des SAGE *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*.

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 40 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 58 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 34 opérations engagées dans 10 pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 384 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 84% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 2,7 M€ pour la mise à disposition de plus de 60 Mm^3 depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.

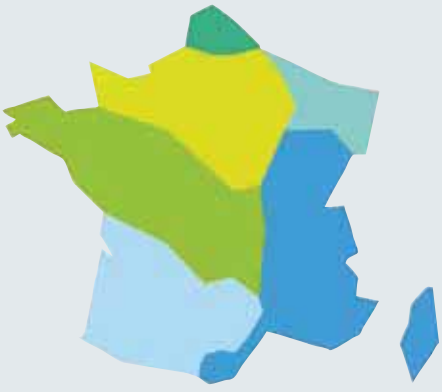

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux **(SDAGE)** intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Adour-Garonne

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Conception et réalisation : département communication externe/documentation (AERM et AEAG)
© avril 2011, agence de l'eau Adour-Garonne /// Crédits photos : agences de l'eau - istockphoto

Changeons de point de vue sur l'eau !

Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour,
ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.

Grenelle Environnement – Entrons dans le monde d'après

LES AGENCES DE L'EAU

ONEMA

www.lesagencesdeleau.fr

Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau

Maison de l'Eau

Route de Morlaàs

64160 Buros

Tel : 05 59 80 20 21

Fax : 05 59 82 89 61